



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 3 octobre 2013 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 - DECISION MODIFICATIVE N°3

2 - COMMUNES DE L'ARC – EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

3 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES DU VERSEMENT TRANSPORT

4 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS – APPROBATION DU PROGRAMME 2013

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FETE DE LA SCIENCE ET AU PRIX ROBERVAL

7 - PARTICIPATION DE L'ARC AU FINANCEMENT D'UN POSTE ELECTRIQUE

8 - CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINEE A L'EXPLOITATION DU « TIGRE »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTATION D'EURO DIRECT

10 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTATION DE COFILM

11 - TOURISME – FORET D'EXCEPTION – SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJETS

FONCIER – AMÉNAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – LANCEMENT D'UNE MISE EN CONCURRENCE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS IMMOBILIERES SUR 4 LOTS COLECTIFS (SOIXANTE LOGEMENTS)

13 - COMPIEGNE – EX 25 EME RGA CAMP DES SABLONS – ACQUISITION DES TERRAINS ET EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

14 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D'UNE ETUDE

15 - VENETTE – CESSION DU BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

16 - SAINT SAUVEUR – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PROJET D'UNE MAISON MEDICALE – PRINCIPE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

17 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT- PRESENTATION DU RAPPORT DES DELEGATAIRES (SAUR ET LYONNAISE DES EAUX)

18 - RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET RAPPORT DU DELEGATAIRE

19 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORTS D'EXPLOITATION 2012 DE LA SOCIETE NCI ENVIRONNEMENT (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS) ET DE LA SOCIETE PATÉ (COLLECTE DU VERRE)

20 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

21 - POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – POLE EVENEMENTIEL
« LE TIGRE » - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AMENAGEMENT
D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI) : APPROBATION DES
MARCHES DE TRAVAUX

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – MISE EN ŒUVRE
D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI) – LANCEMENT D'UNE
CONSULTATION D'ENTREPRISES

24 – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – SECURITE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

25 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « LES JARDINS » - RUE FERDINAND MEUNIER –
TRAVAUX DE FINITIONS DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
D'ENTREPRISES

26 - COMPIEGNE – CURAGE DES GROS COLLECTEURS – LANCEMENT D'UNE
CONSULTATION D'ENTREPRISES

URBANISME

27 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) – REFLEXION SUR LES
INDICATEURS DE SUIVI

28 - « TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSES AUX RISQUES MAJEURS » - APPEL A
PROJETS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

29 - CHOISY AU BAC – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

30 - SAINT JEAN AUX BOIS – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION
N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

31- VENETTE – MODIFICATION N° 6 DU POS

ADMINISTRATION

32 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DU
SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

33 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

1 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 46



FINANCES

1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

La présente Décision budgétaire modificative porte sur l'adaptation des dépenses et des recettes du budget principal, et des budgets annexes.

Budget principal

Des nouvelles dépenses sont à prendre en compte, il s'agit essentiellement :

- Des ajustements des subventions et des fonds de concours + 7 712.65€
- La participation du budget principal au budget tourisme + 255 685 € en fonctionnement. Cette dépense concerne le chantier du Prieuré de Saint Pierre en Chastres.
La dépense initiale a été prévue en investissement. Ne disposant que d'une convention d'occupation précaire dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique, et s'agissant d'un chantier d'insertion, il y a lieu de transférer cette dépense de la section d'investissement à la section de fonctionnement. L'équilibre est réalisé par une diminution des dépenses imprévues du même montant.

Le crédit rendu disponible en section investissement soit 304 643.35 € est inscrit en dépenses imprévues d'investissement.

Budget déchets ménagers

Fonctionnement

Recettes :

Les ajustements concernent deux recettes supplémentaires :

- 6 900 € : vente des composteurs
- 3 000 € : reversement du SMVO de la subvention éco-emballage (rappel 2010)

Dépenses :

Les principales dépenses inscrites sont :

- 24 500 € concernant une étude d'optimisation
- 31 000 € pour le financement de la distribution des sacs.
- 700 € de fournitures

L'équilibre est atteint par la diminution des charges liées aux prestations de services.

Budget tourisme

Les principales modifications portent sur le transfert des dépenses liées à la rénovation du Prieuré de Saint Pierre en Chastres de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

.../...

Budget Eau

La dépense inscrite concerne la subvention d'un montant de 350 000 € au SIVOM de Baugy. Les dépenses s'équilibrent par une diminution des charges à caractère général du même montant.

Budget Transport

Les modifications concernent des ajustements des dépenses à caractère général. Ces dépenses s'équilibrent par une diminution des dépenses imprévues de 11 350€.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision budgétaire modificative N°3,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

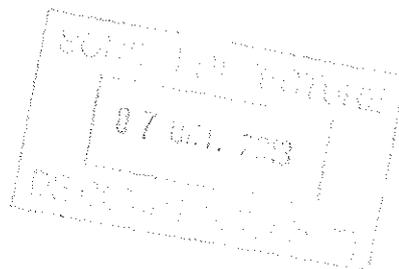


Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal					
011	Charges à caractère général			712,65	
	6281 - Concours divers			712,65	
65	Autres charges gestion courante			7 000,00	
	6574 - Subv. Fonct. Person. Droit privé			7 000,00	
67	Charges exceptionnelles			255 685,00	
	67441 - Subv. Aux budgets annexes			255 685,00	
022	Dépenses imprévues fonctionnement			-263 397,65	
204	Subventions d'équipement versés	-304 643,35			
	2041632 Adm : Batiments, installations	-304 643,35			
020	Dépenses imprévues Investissement	304 643,35			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Déchets ménagers					
011	Charges à caractère général			9 900,00	
	60621 - Combustibles			250,00	
	60623 - Alimentation			450,00	
	611 - Contrats de prestations services			-46 300,00	
	617 - Etudes et recherches			24 500,00	
	6188 - Autres frais divers			31 000,00	
70	Produits des services, ventes diverses				6 900,00
	7088 - Autres produits activité annexe				6 900,00
74	Dotations, subventions et participations				3 000,00
	7478 - Autres organismes				3 000,00
	Total	0,00	0,00	9 900,00	9 900,00
Tourisme					
011	Charges à caractère général			142 035,00	
	60611 - Eau et assainissement			-3 700,00	
	60612 - Energie électricité			3 700,00	
	60632 - Fournitures petit équipement			86 000,00	
	6064 - Fournitures administratives			90,00	
	6132 - Location immobilière			15,00	
	6135 - Locations mobilières			46 000,00	
	617 - Etudes			1 200,00	
	6225 - Indemnités comptable, régisseur			200,00	
	6226 - Honoraires			1 700,00	
	6228 - Divers			1 500,00	
	6231 - Annonces et insertions			1 200,00	
	6236 - Catalogues et imprimés			3 200,00	
	6241 - transports de biens			850,00	
	6256 - Missions			80,00	
012	Charges de personnels et frais assimilés			650,00	
	6218 - Autre personnel extérieur			500,00	
	6458 - Cotisation autre organisme			150,00	
041	Ordre intérieur section	20 030,00	20 030,00		
	2031 - Frais d'études	20 030,00	20 030,00		
65	Autres charges de gestion courante			113 000,00	
	651 - Redevances pour concessions			5 000,00	
	6574 - Subv.fonct.person.droit privé			108 000,00	
77	Produits exceptionnels				255 685,00
	774 - Subventions exceptionnelles				255 685,00
20	Immobilisations incorporelles	3 950,00	3 950,00		
	2031 - Frais d'études	3 950,00	3 950,00		
21	Immobilisations corporelles	-304 643,35			
	21738 - Autres constructions	-304 643,35			
13	Subventions d'investissement		-304 643,35		
	13151 - Subv du GPF de rattachement		-304 643,35		
	Total	-280 663,35	-280 663,35	255 685,00	255 685,00
Assainissement					

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
041	Ordre intérieur section	110 890,00	110 890,00		
	2031 - Frais d'études		110 890,00		
	21311 - Bâtiments d'exploitation	110 890,00			
75	Autres produits de gestion courante				4 500,00
	752 - Revenus des immeubles ...				4 500,00
77	Produits exceptionnels				-4 500,00
	774 - Subventions exceptionnelles				-4 500,00
	Total	110 890,00	110 890,00	0,00	0,00
Eau					
011	Charges à caractère général			-350 000,00	
	611 - Sous traitance générale			-250 000,00	
	6132 - Locations immobilières			700,00	
	617 - Etudes et recherches			-100 700,00	
67	Charges exceptionnelles			350 000,00	
	6742 - Subv.except. Équipement			350 000,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Hotel de Projet					
16	Emprunts et dettes assimilés	4 500,00	4 500,00		
	165 - Cautionnement	4 500,00	4 500,00		
	Total	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00
Transport					
022	Dépenses imprévues			-11 350,00	
011	Charges à caractère général			11 350,00	
	60612 - Electricité			1 000,00	
	60613 - Combustibles			-500,00	
	6064 - Fournitures administratives			100,00	
	61551 - Entretien matériel roulant			500,00	
	617 - Etudes			4 500,00	
	6238 - Frais divers de publicité			1 500,00	
	627 - Services bancaires			4 250,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

FINANCES

2 - COMMUNES DE L'ARC – EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

2 - COMMUNES DE L'ARC - EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES (T.E.O.M)

Comme chaque année, le Conseil d'Agglomération doit se prononcer sur les exonérations de TEOM pour l'année future avant le 15 octobre. Pour l'année 2014, il est proposé d'une part, de reconduire la liste de l'année précédente et d'autre part, de prendre en compte les nouvelles demandes des entreprises souhaitant assurer par elles-mêmes l'enlèvement des déchets d'activités (liste des exonérations jointe).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 9 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la liste des entreprises qui seront exonérées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2014 telle que définie ci-dessous.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



**LISTE DES ENTREPRISES EXONÉRÉES
AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

CHOISY-AU-BAC

- **GUILLUMETTE/SCI LES MUIDS**
510, rue Roosevelt – BP 30002

CLAIROIX

- **S.C.I CAR.DA.SE**
Route de Roye
- **SCI DE L'ARONDE**
38 bis, rue de Bienville
- **ETS RICHE ET SEBASTIEN**
157, rue de la République à Clairoux
- **POINT P**
3, rue de Roye

COMPIEGNE

- **STÉ CGED**
3, square du Docteur Henri Laborit
- **STÉ BUREAU VERITAS**
4, Square du Docteur Henri Laborit
- **CME (SCI Lévêque et Fils)**
Rue Lavoisier – ZAC Royallieu
- **LES ENTREPOTS DE L'OISE**
3, route de Choisy
Locataire : GV LOGISTIQUE
- **SA DOCK DE L'OISE**
SA GIF
Rue de Niepce – ZAC de Mercières
- **POINT P**
Rue de Niepce – ZAC de Mercières
- **BREZILLON**
5, Chemin d'Armancourt – ZAC de Mercières
- **SCI LES HÊTRES (APAVE)**
4, rue de Vaucanson
- **POLYCLINIQUE SAINT COME**
7, rue Jean-Jacques Bernard et 30, avenue du Général Weygand
- **SARL SELLERIE NORTIER**
ZAC de Mercières Zone 2 – 5 ter Rue Clément Ader
- **LIDL**
Rue Gaspard Monge – ZAC de Mercières
- **SIMPLY MARKET**
41, 47, 49, rue Notre Dame de Bon Secours
(Ancien ATAC)
- **BUFFALO GRILL**
Avenue Marcelin Berthelot – ZAC de Mercières

JAUX

- **AUTO SPRINT OPEL**
ZAC du Camp du Roy
- **ETS DANIEL**
449, Avenue Jean Moulin
- **FEU VERT SA COVERT**
140, Avenue Jean Moulin – ZAC du Camp du Roy
- **LEROY MERLIN**
154 et 344 rue des Métiers – ZAC de Jaux
- **SCI INES / SOGEBAIL/FD PARK/GDL**
Place Jacques Tati
- **SAS FONTAINE DLV/SCI LE SCHISTE/BATILEASE/KARTING BOWLING**
Place Jacques Tati
- **SARL LAMOUCHE (proprio AU GRES DU ROY)**
141, Avenue Jean Moulin
- **SAS ZION PEINTURE/DIRUY PICARDIE/SCI CAP 2000/NATIOCREDIMURS**
568, Avenue Jean Moulin
- **SASU GT PICARDIE LW AUTOMOBILE TOYOTA/IMMORENTE**
150, rue de Champagne
- **SAINT MERRI AUTO BMW/SCI LES HERONS**
150, rue de Champagne
- **JARDINERIE COMPIEGNE DELBARD SAS**
664, avenue Jean Moulin ZAC du Camp du Roy
(JARDI EXPANSION)
- **SCI LES SOURCES/SARL COMPIEGNE AUTO/SEAT**
190, rue de Champagne
- **DECATHLON**
102, Avenue Jean Moulin – ZAC du Camp du Roy
- **BOULANGER/SCI JEKSIE**
63, rue des Métiers
- **PIZZA PAI/FONCIPAI**
109, avenue Jean Moulin
- **LA BOUCHERIE/SARL RLB1/FRUTICOMI/SCI BOUQUET - FERRET**
Place Jacques Tati
- **LIDL**
25, Avenue de l'Europe
- **MOTO AND CO/SCI AMBERE**
Zac du Camps du Roy/ 382 Avenue Jean Moulin
- **SOPLAGIM/COURTOISE AUTOMOBILES/GROUPE JALLU BERTHIER**
242, Avenue Jean Moulin (Anciennement SCI QUENNEVIERES)

LACROIX SAINT OUEN

- **SODIX (Enseigne AUCHAN) / SCI LE PRIEURÉ LISA**
ZAC des Jardins – rue Gabrielle Chanel
- **SCI GALIE/STATION SERVICE AUCHAN / SA SODIX**
Zac des Jardins – rue Gabrielle Chanel

LE MEUX

- **HYVA France**
Rue de la Grande Prée – ZI Le Meux BP 50317
- **STÉ RMEI**
Rue de la Grande Prée – ZI Le Meux
- **ENTREPOTS DE L'OISE**
Rue de la grande Pré - ZI Le Meux

VENETTE

- **SCI PLAISANCE DEVELOPPEMENT (CATIMEL)**
ZAC du Bois de Plaisance
(Avenue de la Marne Gessart – Bois de Plaisance)
- **ETS SONODA**
1, avenue de l'Europe
- **KIABI**
10, Avenue de l'Europe
- **CENTRE COMMERCIAL DE CARREFOUR VENETTE**
KLEPIERRE MANAGEMENT
- **CARREFOUR**
6, avenue de l'Europe – ZAC de Venette
- **GEMO / VÉTIR**
17, avenue de l'Europe C.C Venette
- **WOLSELEY France BOIS ET MATERIAUX**
40, Impasse Jean Monet
- **ANIMALIS**
60, rue des Métiers
- **SCI DE L'ECLUSE (Amexdeco-peinture couleur-reloock-garage nissan-cgr import export – Bisson voiture)**
Rue du Maréchal Leclerc
- **VISA IMMO S.A SU/INTERSPORT/SARL VEYDISPORT**
60, Avenue de l'Europe
- **INERGIE AUTOMOTIVE SYSTEMS**
92, rue du Maréchal Leclerc
- **RUGGERI MOBALPA/JOYEUSES FEES**
239, rue des Métiers
- **FEU VERT**
6, Avenue de l'Europe

**LISTE DES NOUVELLES ENTREPRISES
POUR L'ANNÉE 2014**

VENETTE

- **CONFORAMA France**
53, Avenue de l'Europe

COMPIEGNE

- **ABCIS CONCESSIONNAIRE PEUGEOT**
Rue Clément Bayard
W DIFFUSION / IMMORENTE
6, rue Jacques de Vaucanson – Zac de Mercières Zone 2

J AUX

- **SCI JAUVAG/COURTOISE MOTORS/AUDI/VOLKSWAGEN**
230, rue de Champagne et 669 Avenue Jean Moulin
- **AISNE AUTO SERVICES COMPIEGNE**
382, Avenue Jean Moulin – Zac du Camp du Roy

**LISTE DES ENTREPRISES NE BÉNÉFICIAINT PLUS
DE L'EXONÉRATION POUR L'ANNÉE 2014**

J AUX

- **W DIFFUSION / IMMORENTE**
402, Rue des Métiers
- **SCI LE SCHISTE / BATILEASE**
Zone Jaux Venette / La Flaque

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

3 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONERÉES DU VERSEMENT TRANSPORT

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

3 - MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES DU VERSEMENT TRANSPORT

L'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les fondations et associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif et dont l'activité est de caractère social » ne sont pas assujetties au versement transport.

Une délibération de l'ARC en date du 4 octobre 2007 a ainsi approuvé une liste des associations reconnues d'utilité publique exonérées de versement transport.

Une nouvelle demande d'exonération émanant du Multi – accueil de la Croix-Rouge Française située au 5 bis rue d'Humières - 60200 Compiègne est parvenue à l'ARC.

Plus spécifiquement, il s'agit d'un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Compte tenu de la reconnaissance d'utilité publique et de l'activité à but non lucratif de cette structure, il est proposé d'ajouter l'établissement Multi accueil de la Croix Rouge Française à la liste des associations exonérées du versement transport.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission Transports en date du 16 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, la modification de la liste des associations reconnues d'utilité publique exonérées du versement transport, en y ajoutant l'établissement Multi-Accueil de la Croix Rouge Française situé au 5 bis rue d'Humières à COMPIEGNE,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE, que cette mise à jour sera transmise à l'URSSAF de l'OISE

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

**4 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS –
APPROBATION DU PROGRAMME 2013**

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

4 - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS – APPROBATION DU PROGRAMME

Lors du vote du budget primitif du budget principal le 4 Avril 2013, l'ARC a décidé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant total de 210 000 € aux sept communes de l'Agglomération comptant moins de 2 000 habitants.

Les sept Maires se sont réunis afin de déterminer le mode de répartition de ce fonds de concours. Il a été décidé de répartir le montant du fonds selon la liste des projets d'investissement des communes, arrêtée sur la base du consensus.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'en application du VI de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les Maires des communes concernées se sont réunis afin de déterminer les montants attribués. La répartition des financements pour l'année est la suivante pour l'année 2013 :

COMMUNES	MONTANTS ATTRIBUES
ARMANCOURT	30 000 €
BIENVILLE	21 800 €
JANVILLE	30 000 €
JONQUIERES	38 200 €
SAINT JEAN AUX BOIS	30 000 €
VIEUX MOULIN	30 000 €
SAINT SAUVEUR	30 000 €
TOTAL	210 000 €

Le versement sera effectué selon la méthodologie suivante :

- 1/3 du fonds de concours sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux
- le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2 000 habitants selon les montants mentionnés ci-avant.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

BENEFICIAIRE	OBJET	Prévisions
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)		
15 communes	Distribution ARC Info	80 000,00
Compiègne	Frais stade petit poisson	47 500,00
CPI	Remboursement aux communes des frais CPI	7 000,00
	TOTAL (657341)	134 500,00
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)		
Syndicat Mixte port fluvial	Participation année 2013	45 420,00
SMOA	Participation année 2013	40 000,00
CCPE	Chargé de missions	40 000,00
	TOTAL (657358)	125 420,00
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle 2013	2 600,00
Comité Oeuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle 2013	21 912,24
Oise la vallée	Programme d'études d'urbanisme	151 000,00
Maison de l'Emploi et de la Formation	Participation fonctionnement	41 401,00
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation fonctionnement	117 610,00
Mutuelles (MIC, MOAT....)	Subventions part patronale mutuelle	39 000,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse 2013	2 200,00
Université Technologique de Compiègne	Printemps de l'industrie	6 000,00
Université Technologique de Compiègne	participation au financement d'un écosystème local d'innovation	30 000,00
Diverses structures	Subvention à la FACC	25 000,00
Diverses structures	versement de l'aide FISAC à la FACC	21 158,00
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Participation fonds de prêts	20 600,00
	Trophées de l'initiative 2013	2 000,00
Université Technologique de Compiègne	Réflexion exploratoire concernant les vocations de la Cour d'Orléans sur l'Ecole d'Etat Major	10 000,00
UTC	FÊTE DE LA SCIENCE ET AU PRIX ROBERVAL	5 000,00
Cercle machine volante	Cercle machine volante	2 000,00
Fondation du patrimoine	convention avec la Fondation du patrimoine	2 000,00
	TOTAL (6574)	499 481,24

Accusé de réception en préfecture
 060-2150941010-20131003-1006304-CA031013-DE
 Date de publication : 09/10/2013
 Date d'émission : 09/10/2013

SUBVENTION AU DEPARTEMENT (65733)		
Département de l'Oise	Participation à la construction des collèges	30 000,00
	TOTAL (65733)	30 000,00
BENEFICIAIRE	OBJET	
COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)		
Entreprendre pour le fluvial	Cotisation annuelle	2 500,00
Fédération des entreprises publiques locales	Cotisation annuelle	4 000,00
Clubs des villes et territoires cyclables	Cotisation annuelle	1 587,65
Oise la vallée	Cotisation annuelle	22 100,00
Oise Est Initiative (PFIL)	Cotisation annuelle	35 000,00
Union des Maires de l'Oise	Cotisation annuelle	4 660,00
CAUE de l'OISE	Cotisation annuelle	1 200,00
Fondation du patrimoine	Cotisation annuelle	1 000,00
France Technopole innovation	Cotisation annuelle	100,00
centres villes en mouvement	Cotisation annuelle	1 500,00
Association des Villes Universitaire de France	Cotisation annuelle	500,00
Association A.P.C.	Cotisation annuelle	34 340,00
Mission Locale du Pays Compiègnois et du Pays des Sources	Cotisation annuelle	85 000,00
Afigèse	Cotisation annuelle	300,00
Escom	Cotisation annuelle	200,00
IAR	Cotisation annuelle	2 392,00
Foire salons congrès événements de France	Cotisation annuelle	1 500,00
	TOTAL (6281)	197 879,65
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS		987 280,89

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131003-04CAD31013-DE
Date de télétransmission : 08/10/2013
Date de réception préfecture : 08/10/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 46

FINANCES

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Budget Primitif 2013 du Budget Principal est prévue une dépense de 979 568,24 € pour des participations et subventions diverses de fonctionnement réparties :

Compte	Montant
6281	197 167,00 €
65733	30 000,00 €
657341	134 500,00 €
657358	125 420,00 €
6574	492 481,24 €
TOTAL	979 568,24 €

Afin de pouvoir payer les demandes reçues et d'intégrer les nouvelles demandes, il est demandé d'approuver les modifications suivantes intégrées à la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget Principal :

Compte 6281

Association IAR – Crédit prévu 2 000 € - Crédit demandé 2 392 €

Club des Villes et territoire cyclable – Crédit prévu 1 567 € - Crédit demandé 1 587.65 €

Association des Villes universitaires de France – Crédit prévu 200 € - Crédit demandé 500 €

Compte 6574

Associations UTC – Fête de la science et Prix Roberval pour 5 000 €

L'association Cercle machine Volante pour 2 000 € (meeting aérien)

Soit un ajustement de **7 712.65 €** portant le total pour 2013 à 987.280,89 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus et intégrées à la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget Principal.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FETE DE LA SCIENCE ET AU PRIX ROBERVAL

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FETE DE LA SCIENCE ET AU PRIX ROBERVAL

A l'occasion de la manifestation nationale de la « Fête de la science », l'UTC organise et anime comme chaque année un Village de la Science, du jeudi 10 au dimanche 13 octobre 2013. Cette manifestation, destinée aux scolaires et aux familles, a pour objectif d'éveiller chez les jeunes l'intérêt pour des études scientifiques.

Ce Village de la Science regroupera cette année 53 stands et ateliers, démontrant la mobilisation croissante des scientifiques pour faire découvrir au public leurs activités.

C'est aussi à cette occasion que sera remis au Théâtre Impérial, le 12 octobre, le prix Roberval. Créé en 1986 par l'UTC, ce prix récompense les meilleures œuvres provenant des pays francophones, consacrées à l'explication de la technologie, et à destination du grand public et de l'enseignement supérieur.

Il est proposé de soutenir financièrement l'organisation de l'édition 2013 de la Fête de la science et du Prix Roberval, en accordant à l'UTC une subvention de 5.000 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame VEZIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € à l'UTC dans le cadre de l'édition 2013 de la Fête de la science et du Prix Roberval,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

7 - PARTICIPATION DE L'ARC AU FINANCEMENT D'UN POSTE ELECTRIQUE

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

7 - PARTICIPATION DE L'ARC AU FINANCEMENT D'UN POSTE ELECTRIQUE

La Ville de Compiègne a procédé, en fin d'année 2012, au remplacement d'un poste d'éclairage public en ZAC de Mercières. Cet équipement génèrait, en effet, des consommations excessives du fait d'un fonctionnement défectueux. L'investissement s'est élevé à la somme de 70 790 € HT.

Ce poste d'éclairage public dessert à la fois les voiries et espaces propriétés de la Ville de Compiègne mais également les voiries sises dans le périmètre de la zone d'activités intercommunale gérée par l'ARC.

Le nombre de points lumineux desservis se répartit comme suit :

- 65% au profit de la Ville de Compiègne
- 35 % au profit de l'ARC.

A ce titre, la ville de Compiègne refacture annuellement à l'ARC les consommations d'électricité émanant de ce poste à raison de 35 % du coût total.

L'ARC est disposée à participer à cet investissement dans des proportions identiques à celles pratiquées pour le fonctionnement. La subvention d'équipement versée à la Ville de Compiègne s'élèverait ainsi à la somme de 24 776,50 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HANEN,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement à la Ville de Compiègne de la subvention d'équipement pour un montant de 24.776,50 €

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FINANCES

8 - CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DESTINÉE À L'EXPLOITATION DU « TIGRE »

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FINANCES

8 - CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINEE A L'EXPLOITATION DU « TIGRE »

Suite aux conclusions de l'étude réalisée par le cabinet D2X et à la délibération du 15 décembre dernier portant sur les modalités d'exploitation du projet « LE TIGRE », un travail de préfiguration et des réflexions ont été menées au sein du comité de pilotage, composé d'élus représentant les communes de COMPIEGNE, MARGNY LES COMPIEGNE et l'ARC, réunis à trois reprises.

Il est à présent proposé la création d'une Société Publique Locale (SPL) qui aura notamment pour objet la gestion et l'exploitation du TIGRE.

Cette SPL a un champ d'intervention plus large et pourra ainsi contribuer au développement économique du territoire par l'événementiel et le tourisme d'affaires.

Son objet social serait :

« La SPL a pour objet de contribuer au développement économique, événementiel dans le pays compiégnais :

- Gérer, exploiter des biens, services et équipements contribuant au développement économique, événementiel, et notamment l'espace dénommé le TIGRE sur un terrain d'une surface de 70 000 m²
- Contribuer à organiser, et à promouvoir le tourisme d'affaires,
- Elle pourra, en outre, réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.
- Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif. »

Ainsi son activité portera essentiellement sur l'accueil et l'organisation de foires et salons, de congrès et séminaires, de location des espaces du TIGRE pour l'organisation de concerts, spectacles, salles d'examens ou manifestations privées.

La SPL aura son siège à l'Hôtel de ville de Compiègne.

1- Financement

Le capital social de la SPL sera de 560 000 € divisé en 5 600 actions d'une valeur nominale de 100 € et réparti comme suit :

- 75%	ARC soit	420 000 €
- 12,5%	Ville de Compiègne soit	70 000 €
- 12,5%	Ville de Margny-Les-Compiègne soit	70 000 €

Le versement de ce capital sera réparti sur les deux exercices de 2013 et 2014 soit lors de sa création en 2013: 210 000 € pour l'ARC et 35 000 € pour chacune des deux communes et le solde correspondant aux mêmes montants en 2014.

Ce capital permettra, dans la limite de 50% de ce montant, de contribuer à l'équilibre financier de la SPL pour les trois premières années de fonctionnement, compte tenu du temps nécessaire à la montée en charge opérationnelle des activités sur ce site.

Parallèlement, le contrat de DSP, portant sur la gestion du TIGRE, qui sera proposé pour le conseil de décembre, contribuera également au fonctionnement de la SPL.

2- Gouvernance

La clé de répartition des sièges au sein d'une SPL est proportionnelle à l'apport en capital, sachant que le nombre total de sièges ne peut être supérieur à 18.

Il est proposé de créer 9 sièges, ce qui laisse la possibilité d'accueillir 9 autres communes ultérieurement. La répartition suivante est envisagée :

- 7 Sièges pour l'ARC dont 2 représentants de Compiègne, 2 de Margny-Les-Compiègne et 3 représentants à choisir parmi les autres communes,
- 1 Siège pour la commune de Compiègne,
- 1 Siège pour la commune de Margny-Les-Compiègne.

Par ailleurs, chaque actionnaire doit désigner son représentant pour l'assemblée des actionnaires.

3- Calendrier

La SPL devra être opérationnelle au 31/12/2013. Cela implique qu'elle soit constituée rapidement pour que le Conseil d'Agglomération du mois de décembre 2013 puisse effectivement lui confier la gestion du TIGRE dans le cadre d'une DSP sans mise en concurrence.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

ADOpte les statuts de la Société Publique Locale (SPL) dotée d'un capital de 560.000 € libéré en deux versements de 50 % chacun (exercices 2013 et 2014), la participation de l'ARC étant fixée à 420.000 €. La dénomination de la SPL sera « SOCIETE DE PROMOTION DU COMPIEGNOIS ET D'EXPLOITATION DU TIGRE »

.../...

AUTORISE le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite Société,

DESIGNE, en qualité de mandataires :

- Monsieur Philippe MARINI
- Madame Evelyse GUYOT
- Monsieur Laurent PORTEBOIS
- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF
- Monsieur Marc RESSONS
- Monsieur Jean-Paul HERBET

DESIGNE Monsieur Philippe MARINI en qualité de représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

AUTORISE Monsieur Philippe MARINI à assurer la présidence du conseil d'administration dans le cas où le conseil d'administration désigne l'ARC à cette fonction,

AUTORISE les mandataires ci-dessus désignés à se prononcer le moment venu sur la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la Société.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTATION D'EURO DIRECT

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTATION D'EURO DIRECT

Implantée sur la commune de Levignen, la société EURO DIRECT est spécialisée dans la fabrication, la réparation de matériel pour les pommes de terre, oignons, carottes et légumes divers.

Votre assemblée a délibéré le 21 février 2013 sur la cession à cette entreprise du bâtiment dénommé 72 ou K du Pôle de Développement des Hauts de Margny. Ce bâtiment représente une surface au sol de 3 114 m² implanté sur une parcelle d'environ 7 720 m².

Pour rappel la cession est proposée à un prix de vente total de 558 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface. Le bâtiment est livré en l'état, sans aucun aménagement intérieur du bâtiment, l'ARC apportant les réseaux (eaux, gaz, électricité, télécom,...) en limite de propriété avec la pose d'une clôture et d'un portail.

Les objectifs de créations d'emplois de la société EURODIRECT concernant ce projet d'implantation ont évolué. En effet, cette entreprise compte actuellement 9 salariés dont 2 associés et envisage le recrutement de 5 salariés sur une période de 5 ans.

EURO DIRECT sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. L'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé, ce qui correspond à un montant de 7 500 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide sera précédée de la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise EURO DIRECT sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une aide à l'investissement, pour un montant de 7.500 €,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer la convention fixant les engagements de l'entreprise EURO DIRECT sur les créations d'emplois.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTATION DE COFILM

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AIDE A L'IMPLANTION DE COFILM

Implantée sur la commune de Canly depuis 2004, la société COFILM est spécialisée dans la transformation et le négoce d'emballage industriel (films plastiques).

Votre assemblée a délibéré le 21 février 2013 sur la cession à cette entreprise du bâtiment dénommé 77 ou N sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny. Ce bâtiment représente une surface au sol de 1 791 m² implanté sur une parcelle d'environ 5 030 m².

Pour rappel, la cession est proposée à un prix de vente total de 328 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface. Le bâtiment est livré en l'état, sans aucun aménagement intérieur du bâtiment, l'ARC apportant les réseaux (eaux, gaz, électricité, télécom,...) en limite de propriété avec la pose d'une clôture et d'un portail.

Les objectifs de créations d'emplois de la société COFILM concernant ce projet d'implantation ont évolué. En effet, cette entreprise compte actuellement 12 salariés et envisage le recrutement de 3 personnes sur une période de 5 ans.

COFILM sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. L'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé, ce qui correspond à un montant de 4 500 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide donnera lieu à la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise COFILM sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une aide à l'investissement, pour un montant de 4.500 €,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer la convention fixant les engagements de l'entreprise COFILM sur les créations d'emplois.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - TOURISME – FORET D'EXCEPTION – SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJETS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - TOURISME – FORET D'EXCEPTION – SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJETS

Une démarche partenariale a été initiée par l'ONF en vue de la labellisation de la forêt domaniale de Compiègne comme Forêt d'Exception. Cette démarche de labellisation a pour objectif de valoriser les forêts domaniales remarquables sur le plan patrimonial, culturel et touristique (17 massifs concernés).

En mai 2012, un protocole d'accord a été signé, marquant l'engagement de l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération de la région de Compiègne, la Communauté de Communes du canton d'Attichy et l'ONF et donnant les grandes orientations du projet pour les prochaines années.

Faisant suite à un appel à contribution ouvert, un forum a réuni en octobre 2012 l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, professionnels,...) pour enrichir les réflexions et les études déjà réalisées au sein du comité de pilotage local.

L'étape suivante consiste à valider ce contrat de projets avant de déposer le dossier de candidature pour l'obtention du label Forêt d'Exception.

Rappelons qu'en parallèle, cette démarche a déjà permis d'engager différentes actions concrètes, dont certaines cofinancées par l'ARC. Citons par exemple, l'étude de valorisation du Grand Parc ou la restauration de la grille des Beaux Monts.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *RESSONS*,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer le contrat de projets Forêt d'Exception.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – LANCEMENT D'UNE MISE EN CONCURRENCE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS IMMOBILIERES SUR 4 LOTS COLECTIFS (SOIXANTE LOGEMENTS)

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FONCIER – AMÉNAGEMENT

12 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – LANCEMENT D'UNE MISE EN CONCURRENCE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS IMMOBILIERES SUR 4 LOTS COLLECTIFS (SOIXANTE LOGEMENTS)

Dans le cadre de la ZAC des Jardins à La Croix Saint-Ouen, 9 macrolots ont déjà été cédés ou sont en voie de cession à trois promoteurs différents pour des opérations immobilières comptabilisant plus de 170 logements.

Il est proposé de mettre à profit la durée des travaux de viabilisation, en cours, pour engager une nouvelle procédure de consultation de promoteurs pour les quatre macrolots restants situés le long de la coulée verte : C1, C2, C5 et C6, pour un total d'environ 60 logements (en jaune sur le plan). La cession de ces lots permettra d'assurer un bon état de trésorerie au vu de l'avancement des travaux.

Il est proposé de procéder à la mise en concurrence sur les 4 parcelles en un seul lot, avec une perspective de logements en accession à la propriété pour 3 des lots (C1, C5, C6), et de logements locatifs aidés (PLS) sur le dernier (C2).

Compte tenu du positionnement des lots, notamment en entrée de la coulée verte, la qualité de l'insertion architecturale sera déterminante.

Le prix minimal de vente de la charge foncière est fixé à 120 € H.T. / m² de terrain pour les logements locatifs aidés, et 160 € H.T. / m² de terrain pour les logements collectifs ou individuels superposés en promotion libre.

Pour rappel, le prix de vente des appartements dans la résidence Nacarat (lot C8) est défini comme suit :

Type appartement	Surface moyenne habitable	Fourchette de Prix
T2	44,9 m ²	de 135 000 € à 159 000 €
T3	63,5 m ²	de 175 000 € à 199 000 €
T4	86,0 m ²	245 000 €

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. VALLEE,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à lancer la mise en concurrence pour la cession des terrains « C1, C2, C6 et C7 » de la ZAC des jardins à La Croix Saint-Ouen, en vue de la réalisation d'opérations immobilières de logements collectifs, sur la base des attendus de la présente délibération, et à signer toutes pièces afférentes au dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 - COMPIEGNE – EX 25 EME RGA CAMP DES SABLONS – ACQUISITION DES TERRAINS ET EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 - COMPIEGNE – EX 25 EME RGA CAMP DES SABLONS – ACQUISITION DES TERRAINS ET EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

Par délibération en date du 07 juillet 2011, le Conseil d'Agglomération avait validé le principe d'acquisition des terrains du 25^{ème} RGA, composé du Quartier Hirschauer et du Champ de Manœuvre des Sablons.

Les superficies ont été revues, suite à la confirmation de la non-implantation du siège social de l'ONF. Les conditions financières sont, de ce fait, revues à la baisse, le prix au m² aménagé est passé de 14 € à 13 €.

Les superficies s'établissent comme suit :

- Quartier Hirschauer – 315.498 m² (au lieu de 309.743 m² préalablement annoncés), au prix de 3.650.000 euros
- Champ de Manœuvres – 360.236 m² (au lieu des 311.415 m² annoncés), au prix de 2.150.000 euros.

Le projet de protocole d'accord a donc été modifié en ce sens. Celui-ci prévoit la cession en deux temps, en raison de travaux de dépollution pyrotechnique à réaliser sur le Champ de Manœuvre des Sablons, opération qui doit être achevée à la fin 2016, au mieux.

Aussi l'ARC peut acquérir dans une première phase le Quartier Hirschauer.

Conformément aux dispositions des articles L 240-1 à 3 du code de l'urbanisme, la Direction Départementale des Finances Publiques vient de notifier à l'ARC sa décision de céder cette emprise détaillée comme suit :

- Une partie du site militaire de l'ex 25^{ème} Régiment du Génie de l'Air, dit Quartier Hirschauer, cadastré section E n° 268, CI n° 1, 3, 7 et 8, représentant une superficie totale de 315.498 m².

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) a confirmé la valeur vénale de cet ensemble à 3.650.000 euros.

Dans la mesure où l'ARC est compétente de plein droit pour l'exercice du droit de préemption urbain, elle bénéficie, en application de la loi, du droit de priorité.

L'ARC a étudié un projet phasé de reconversion de ce site militaire, l'aménagement d'un nouveau quartier se décomposant comme suit :

- L'aménagement de logements dont une partie sera réservée à l'habitat social.
- La réalisation d'un lycée privé, associé à un internat,
- La création de surface de bureaux ou d'activités.

.../...

Aussi, il est proposé d'accepter la signature du protocole proposé par le Ministère de la Défense et de répondre favorablement à la saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques et d'exercer le droit de priorité qui est conféré à l'ARC.

Dans ces conditions, il convient également d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu, l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'exercer son droit de priorité en se portant acquéreur des terrains appartenant à l'Etat, cadastrés section E n° 268, CI n° 1, 3, 7 et 8, correspondant au Quartier Hirschauer de l'ancien site militaire du 25^{ème} RGA, au prix estimé par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, de 3.650.000 euros.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le protocole d'accord de cession, les actes notariés, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE, que la dépense soit 3.650.000 euros, sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

14 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D'UNE ETUDE

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

14 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D'UNE ETUDE

La commune de CLAIROIX a l'opportunité d'acquérir des parcelles lui permettant de conforter le commerce en centre bourg, de réaliser un véritable espace public et de poursuivre sa démarche de création de logements, notamment à destination des personnes âgées en centre bourg.

Le projet s'appuie sur la réutilisation d'une propriété appartenant à Monsieur Bruno DECHASSE, sise 2 rue du Général de Gaulle, cadastrée section AH n° 103, 164, 165, 197, 199, 202 et 268 d'une superficie totale de 1 407 m².

Le vendeur, cédant ce bien dans le cadre d'une succession, accepte de maintenir un prix de vente de 250 000 euros nets vendeur jusque la fin de l'année.

La commune sollicite auprès de l'ARC le portage foncier dans ce délai afin de ne pas perdre cette opportunité. Le prix de 250 000 euros a été confirmé par le Service des Domaines.

Au travers d'une convention de portage, il est proposé que l'ARC acquière le bien en lieu et place de la commune. Cette convention fixera les engagements de la commune :

- Le rachat du bien au prix d'origine majoré des frais notariés supportés par l'ARC à la première transaction.
- La durée de portage : le délai estimé pour la réalisation de l'étude et la réalisation des travaux pouvant être évalué a minima à 3 ans, une durée de portage de 5 ans maximum est proposée, à compter de la date d'acquisition du bien.
- La prise en charge par la commune de tous les frais d'entretien, d'assurances, de réparations, y compris celles des grosses réparations citées à l'article 606 du Code Civil, le remboursement de la Taxe foncière et toute autre fiscalité qui viendrait à être due.

Une fois cette acquisition réalisée, la commune de CLAIROIX disposera de la majorité du foncier de cette place centrale du centre bourg. Elle a donc demandé à l'Agglomération de la Région de Compiègne de lancer une étude lui permettant de disposer d'un projet tant en terme d'organisation d'espaces que de bâti (logements, commerces).

Une consultation sera donc lancée afin de réaliser cette étude de requalification du centre bourg. Le budget prévisionnel est de 20 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu, l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition du bien appartenant à Monsieur Bruno DECHASSE, sis 2 rue du Général de Gaulle, cadastré section AH n° 103, 164, 165, 197,199, 202 et 268 d'une superficie totale de 1 407 m² en lieu et place de la commune de Clairoix.

DECIDE, la mise en place d'une convention de portage avec la commune de Clairoix selon les modalités exposées ci-dessus,

MANDATE, Monsieur le Président ou son représentant à lancer une étude, évaluée à 20 000 euros H.T., portant sur la requalification du centre-bourg intégrant l'analyse du bâti (structure du bâtiment,...), la mise en œuvre d'un projet commercial et la recomposition de l'espace public,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

15 - VENETTE – CESSION DU BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMÉNAGEMENT

15 - VENETTE – CESSION DU BIEN SIS 11 RUE DU GENERAL KOENIG

Par délibération en date du 4 avril 2013, l'ARC a décidé de céder sur la commune de Venette une propriété sise 11 rue du Général Koenig, à Monsieur et Madame SILVA.

Ces derniers ont décidé depuis, de créer une SCI dénommée PEAS. Par ailleurs, le document d'arpentage a fait apparaître une superficie du bien moindre, à savoir 683 m² au lieu des 991 m² envisagés du fait qu'une partie du terrain a été englobée dans la réalisation d'un parking public.

Ainsi les parcelles cadastrées section AD n° 200 et 229, comprenant un terrain et une maison d'habitation, représentant une superficie totale de 683 m², peuvent donc être cédées à la SCI PEAS, ou tout autre acquéreur en cas de non obtention de financement au prix de 220 000 euros net vendeur, les conditions financières restant inchangées.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur *COVILLE*,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 14 mars 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu, l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de vendre à la SCI PEAS ou tout autre acquéreur, le bien situé 11 rue du Général Koenig, d'une superficie totale de 683 m² au prix de 220 000 euros,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

16 - SAINT SAUVEUR – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PROJET D'UNE MAISON MEDICALE – PRINCIPE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMÉNAGEMENT

16 - SAINT SAUVEUR – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PROJET D'UNE MAISON MEDICALE – PRINCIPE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

Dans le cadre de la requalification du Centre Bourg de Saint Sauveur, l'ARC a acquis une partie d'une copropriété sise 44 rue Aristide Briand, cadastrée AC n° 184. Cette copropriété est composée de seulement 2 habitations partageant une cour commune, un jardin, une même toiture. Un dentiste vient de créer un nouveau cabinet dans la seconde moitié de la copropriété.

La commune, n'ayant plus à ce jour aucun médecin généraliste ou d'infirmières sur son territoire, souhaiterait transformer cette habitation en cabinet médical mutualisé. Elle est entrée en contact avec différents prospects. Ceux-ci seraient intéressés à venir y effectuer des consultations par demi-journées ou journées entières.

Aussi, la commune souhaite pouvoir bénéficier d'un bail emphytéotique à long terme.

Au regard de l'intérêt général du projet, la solution d'un bail à titre gracieux sera recherché. Dans cet objectif, un chiffrage de travaux doit être établi. Celui-ci permettra de déterminer les modalités précises du bail. Un nouveau rapport sera alors présenté aux membres de la Commission.

Il est proposé d'accepter le principe de consentir un bail emphytéotique à long terme à la commune de Saint SAUVEUR en vue de la création d'une maison médicale.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

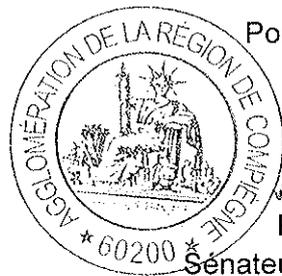
Et après en avoir délibéré,

.../...

ACCEPTÉ le principe de consentir un bail emphytéotique à long terme au profit de la commune de Saint SAUVEUR en vue de la réhabilitation et l'aménagement de la partie de la copropriété sis 44 rue Aristide BRIAND, cadastré section AC n°184 appartenant à l'ARC, en précisant que les modalités particulières du bail devront être précisées par une délibération ultérieure en fonction du coût des travaux envisagés par la commune

AUTORISE la commune de Saint SAUVEUR à effectuer toute étude, sondage en vue du chiffrage des travaux

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

17 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT- PRESENTATION DU RAPPORT DES DELEGATAIRES (SAUR ET LYONNAISE DES EAUX)

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

17 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT- PRESENTATION DU RAPPORT DES DELEGATAIRES (SAUR ET LYONNAISE DES EAUX)

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, le Président de l'ARC doit présenter au Conseil d'Agglomération un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement de l'année précédente.

Ce rapport précise la nature exacte du service et présente des indications techniques et financières conformes au décret n°95-635 du 6 mai 1995 et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Par ailleurs, les délégataires du service assainissement (SAUR et Société Lyonnaise des Eaux) fournissent chaque année un rapport d'activité sur l'exercice écoulé.

Le Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007,

Vu le rapport présenté sur le prix et la qualité du service public assainissement et les rapports d'activités des délégataires,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports des délégataires SAUR et LYONNAISE DES EAUX portant sur les différents systèmes d'assainissement,

ADOpte le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, un Vice Président, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Synthèse du rapport d'activité Assainissement 2012

1) Définition du périmètre du service d'assainissement de l'Agglomération de la Région de Compiègne et présentation du mode de gestion

Conformément à ses statuts, l'Agglomération de la Région de Compiègne est compétente pour la construction et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et des stations d'épuration de l'ensemble des 15 communes.

a) Mode de gestion

L'Agglomération de la Région de Compiègne a délégué la gestion de son service public d'assainissement à deux sociétés spécialisées (SAUR, Lyonnaise des Eaux France).

Elle a ainsi conclu 8 contrats d'affermage relatifs à l'assainissement avec ces sociétés. Ceux-ci ont été contractés au cours des diverses opérations d'extension et de modernisation des infrastructures d'assainissement menées depuis plus de 25 ans par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

b) Présentation des contrats

CONTRATS	EXPLOITANT	DEBUT	DUREE	FIN
Réseaux Primaires	Lyonnaise des Eaux	Juin 1995	20 ans	2015
Armancourt, Le Meux, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Zac de Jaux-Venette	SAUR France	23 juin 1995	20 ans	2015
Compiègne, Margny-les-Compiègne, Venette, ZH Clairoix, La Croix Saint Ouen (parc scientifique)	Lyonnaise des Eaux	29 juin 1995	20 ans	2015
Choisy-au-Bac	SAUR France	23 juin 1995	20 ans	2015
Saint Sauveur	SAUR France	1 ^{er} janvier 2013	11 ans	2023
Clairoix-Janville-Bienville	Lyonnaise des Eaux	10 novembre 2009	12 ans	2021
Vieux Moulin	SAUR France	1 ^{er} juillet 2002	12 ans	2014
Saint Jean aux Bois	SAUR France	1 ^{er} mai 2011	12 ans	2023

Contrats	Population (hab) (*)	Clients Assainissement	Clients spécifiques (industriels)	Volume Assujettis à l'assainissement en m ³	Volume Traités en m ³
La Croix St Ouen (sauf parc Scientifique), Le Meux, Armancourt, Jaux, Jonquieres, Zac de Jaux-Venette) (SAUR)	10 431	4076	OUI	533 188	4 128 032
Compiègne/Margny, Venette (zone d'habitations) Clairoix (en partie), La Croix St Ouen (Parc Scientifique) (Lyonnaise des Eaux)	53 437	17 932	OUI	2 696 667	
Choisy-au-Bac (SAUR)	3 532	1 488	NON	126 616	197 823
Saint Sauveur (SAUR)	1 636	632	NON	58 317	112 129
Clairoix/Janville/Bienville (Lyonnaise des Eaux)	3 437	1 514	NON	120 237	97 674
Vieux Moulin (SAUR)	625	277	NON	27 060	15 650
Saint Jean Aux Bois (SAUR)	310	160	NON	18 584	18 000
TOTAL	73 408	26 079		3 580 669	4 569 667

(*) Recensement 2010

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131003-17CA031013-DE
Date de télétransmission : 08/10/2013
Date de réception préfecture : 08/10/2013

Contrat	Nombre de branchements	Longueur totale de réseaux (ml)	Nombre de postes de refoulement	Conformité StEp	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
La Croix St Ouen (sauf parc Scientifique), Le Meux, Armancourt, Jaux, Jonquieres, Zac de Jaux-Venette	4076	72 346	20	conforme	58%	39.84 %
Compiègne/Margny, Venette (zone d'habitations), Clairoix (en partie), La Croix St Ouen (Parc Scientifique) (LDE)	17 932	150 245	29			
Choisy au Bac (SAUR)	1 473	23 514	14	conforme	54.05%	31.18%
Saint Sauveur (SAUR)	632	11 203	2	conforme	43.77%	28.13%
Clairoix/Janville/Bienville (LDE)	1 506	22 398	15	conforme	55%	40,00%
Vieux Moulin (SAUR)	275	9 786	3 + 1 centrale à vide	conforme	35.60%	23.47%
Saint Jean Aux Bois (SAUR)	160	4 347	1 + 1 centrale à vide	conforme	109.5%	89.8%
				conforme	86.7%	88.1%

- Les charges polluantes et hydrauliques des stations de l'ARC montrent que ces installations seront capables de traiter les eaux usées supplémentaires liées à l'augmentation de la population. Toutefois, la station de Choisy-au-Bac montre des problèmes récurrents qui justifient la construction d'une nouvelle installation.
- La station d'épuration intercommunale reste dans la capacité d'accueillir les effluents industriels soumis à convention.

2) Modalités de tarification

a) Conformément à l'article 4 de ses statuts, l'Agglomération de la Région de Compiègne est uniquement compétente pour la construction, l'extension et l'exploitation des infrastructures et du réseau d'eaux usées des communes membres.

La gestion des réseaux d'adduction d'eau relève directement des communes (Margny-lès-Compiègne, Lacroix Saint Ouen, Compiègne, Bienville et Venette) ou des Syndicats intercommunaux dont elles sont membres : syndicats d'adduction d'eau de CHOISY AU BAC, de LONGUEIL SAINTE MARIE, de SAINTINES- SAINT SAUVEUR et de BONNEUIL EN VALOIS.

L'ensemble des communes membres de l'Agglomération et des syndicats d'adduction d'eau compétents sur ce territoire ont délégué la gestion de leur service "eau potable" à des entreprises spécialisées, mis à part Bienville et Lacroix Saint Ouen qui gère en régie son service de production et de distribution d'eau potable.

Cependant, le fermier du réseau d'adduction, doit dans tous les cas où il est distinct du fermier chargé de la collecte et/ou du traitement des eaux usées, assurer l'établissement et le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et reverser, moyennant rémunération, le produit de sa redevance au fermier de l'assainissement, deux fois par an.

b) Les volumes d'eaux usées collectés et traités par l'Agglomération de la Région de Compiègne sont facturés sur la base des mètres cube d'eau potable consommés.

La redevance assainissement est fixée chaque année par le Conseil d'Agglomération de l'ARC. Cette redevance mutualisée a été fixée à 1.95 € du m³ pour l'année 2012.

La rémunération du fermier varie en fonction des conditions financières des contrats d'affermage concernés et comprend une part variable au m³ et peut comprendre une part fixe (abonnement).

Cette rémunération du fermier est prélevée sur la redevance assainissement fixée par l'Agglomération de la Région de Compiègne. Par conséquent, la part collectivité est variable en fonction des contrats.

c) Le calcul de la surtaxe d'assainissement qui doit être appliquée aux industriels ayant conclu une convention de rejet est effectué sur la base d'une formule basée sur la redevance assainissement et intégrant notamment un coefficient de pollution.

- **21 conventions de dépotage**
- **12 conventions de rejet**

3) Eléments relatifs au prix du m³ d'eau (eau-assainissement) facturé dans les communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne

**TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT
 POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³
 COMMUNE DE COMPIEGNE
 (Voir annexe 3 pour les factures type de chaque commune)**

FACTURE 120 m3	ANNEE 2011	ANNEE 2012	EVOLUTION EN %
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE PAR METRE CUBE</u>			
<u>Production et distribution d'eau :</u>			
1) Part Collectivité et tiers	0,0457	0,0457	0,00%
2) Part LYONNAISE	1,2332	1,2609	2,25%
TOTAL :	1,2789 €	1,3066 €	1,68%
<u>3) Assainissement :</u>			
Part A.R.C	0,7771	0,8014	3,13%
Part LYONNAISE collecte	0,2295	0,2372	3,36%
Part LYONNAISE épuration	0,8834	0,9114	3,17%
TOTAL :	1,8900€	1,9500€	3,17%
<u>Taxes et redevances :</u>			
4) FNDAE	0,6990	0,6990	0,00%
5) Redevance pollution	0,0140	0,0140	0,00%
6) Taxes voies navigables	0,0140	0,0140	0,00%
7) Redevance prélèvement eau	0,0140	0,0140	0,00%
TOTAL :	0,7130 €	0,7130 €	0,00%
<u>Total Général :</u>			
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	3,8819 €	3,9696 €	2,26%

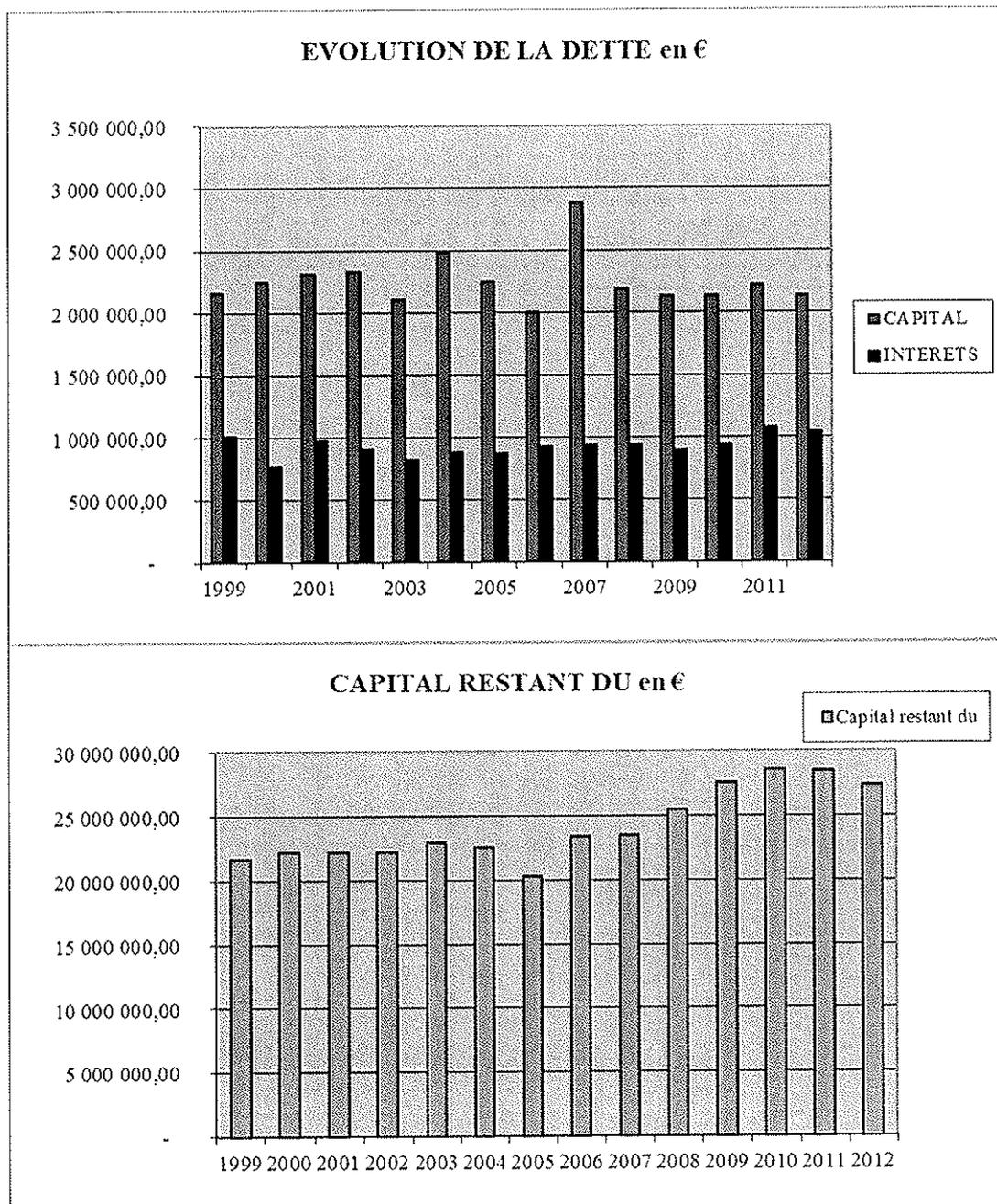
	0,2136 €	0,0946 €	
(TVA 5,50%)	-	0,1575 €	
PRIX PART PROPORTIONNELLE TTC/m3	4,0955 €	4,2217 €	3,08%
soit pour 120 m3	491,465 €	506,6040 €	3,08%
<u>PARTIE FIXE :</u>			
<u>8) Abonnement annuel eau :</u>			
Part Collectivité	- €	- €	0,00%
Part LYONNAISE	40,84 €	42,24 €	3,43%
<u>9) Abonnement annuel assainissement :</u>			
Part Collectivité	- €	- €	0,00%
Part LYONNAISE	- €	- €	0,00%
<u>10) Location & entretien annuel des compteurs d'eau</u>			
Part Collectivité	- €	- €	0,00%
Part LYONNAISE	- €	- €	0,00%
TOTAL PART FIXE HT	40,84 €	42,24 €	3,43%
TVA	2,25 €	2,32 €	3,11%
TOTAL PART FIXE TTC	43,09 €	44,56 €	3,41%
TOTAL GENERAL TTC POUR 120 m3	534,55 €	551,17 €	3,11%
PRIX AU M3	4,4546 €	4,5930 €	

4) Investissement et évolution de la dette entre 1998 et 2012

L'effort financier constant et important mené depuis sa création par l'Agglomération de la Région de Compiègne s'est poursuivi au cours de l'année 2012.

Au cours de l'année 2012, notre collectivité a investi 4 187 796,31 € TTC notamment en matière d'équipement des infrastructures de traitement, d'extension et de rénovation des réseaux.

Dont 589 311,04 € TTC ont servi à la création et à la mise en conformité de réseaux et de branchements d'assainissement et 3 206 205,85 € TTC pour solder les marchés liés à la création du bassin Chevreuil.



2012	Remboursement en capital	2 133 313,94 €
	Remboursement en intérêts	1 046 079,38 €
	TOTAL ANNUITE	3 179 393,32 €

Capital restant dû au 31/12/12 **27 392 645,86 €**

Le service assainissement a remboursé au cours de cette année 2012 un montant d'intérêts de 1 046 079,38 € pour un capital restant dû de 27 392 645,86 €, ceci représente donc un taux moyen de 3,81 %.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 - RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET RAPPORT DU DELEGATAIRE

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 - RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'ARC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET RAPPORT DU DELEGATAIRE

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995, le Président de l'ARC doit présenter au Conseil d'Agglomération un rapport sur le prix et la qualité du Service Public de production en vente d'eau en gros de l'année précédente.

Ce rapport précise la nature exacte du service et présente des indications techniques et financières conformes aux décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et au décret 200-675 du 2 mai 2007.

Par ailleurs, le délégataire du service production d'eau potable (SAUR) fournit chaque année un rapport technique et financier sur l'exploitation.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur BERTRAND

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995,

Vu le décret n°200-675 du 2 mai 2007,

Vu le rapport présenté sur le prix et la qualité du service public de production en vente d'eau en gros et le rapport délégataire,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 10 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2013

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport délégataire,

ADOpte le rapport annuel 2012 de l'ARC joint en annexe,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

Synthèse du rapport d'activité Production Eau potable 2012

1) La production d'eau potable

L'eau alimentant la Ville de Compiègne provient des forages de Baugy et de l'Hospice à La Croix Saint-Ouen.

La réalisation des ouvrages de production, de transport et de stockage est assurée directement par l'Agglomération de la Région de Compiègne.

L'Agglomération de la Région de Compiègne alimente en permanence en eau potable, les communes de Compiègne et de Venette, soit 48 804 habitants. Cependant, si l'on tient compte des communes alimentées occasionnellement, ce chiffre s'élève à 60 339 habitants.

L'exploitation et l'entretien des ouvrages :

- forages de production d'eau,
- canalisation maîtresse de transport de l'eau,
- unité de stockage sont assurés par la SAUR par contrat d'affermage en date du 4 septembre 1987.

En dehors des travaux d'entretien et de remplacement effectués par la SAUR, l'Agglomération de la Région de Compiègne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation, d'extension et de renforcement des réseaux et des ouvrages.

La distribution de l'eau aux habitants est assurée par les communes et les syndicats de communes.

2) Volumes produits et qualité de l'eau

a) Volumes produits

Les volumes produits par l'Agglomération de la Région de Compiègne se répartissent comme suit :

CAPTAGE	VOLUME EN M3 2011	VOLUME EN M3 2012	EVOLUTION
BAUGY	2 419 070	2 064 187	-14.67 %
HOSPICES	1 501 751	1 488 814	-0.86%
TOTAL	3 920 821	3 553 001	-9.38%

b) Qualité de l'eau

Qualité bactériologique de l'eau :

L'eau est de bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des captages, c'est-à-dire que l'on ne retrouve pas de bactéries dans l'eau.

Qualité chimique de l'eau :

o Les pesticides :

Depuis 2011, le contrôle sanitaire de l'ARS est passé à minima (c'est-à-dire une analyse des pesticides une fois par an) car l'eau est de bonne qualité et respecte les normes de potabilité.

Sur Baugy, la concentration en pesticides maximale (atrazine et déséthylatrazine) mesurée est de 0.06 µg/L ce qui est inférieur à la norme française de 0.10 µg/L soit 0.10 millionième de gramme.

Sur l'Hospice, les concentrations en pesticides (atrazine et deséthylatrazine) diminuent légèrement et sont désormais inférieures à la norme de 0.10 µg/L. La concentration en pesticides maximale (atrazine et déséthylatrazine) mesurée est de 0.064 µg/L. Les forages de l'Hospice bénéficient toujours d'un traitement des pesticides et après traitement, on ne détecte plus les pesticides.

o Les nitrates :

La concentration en nitrate est comprise entre 38.1 et 38.9 mg/L à Baugy et entre 20.3 et 24.7 mg/L à l'Hospice. L'eau est donc conforme (inférieure à la norme de 50 mg/L).

3) Le prix de la production d'eau

Le coût de la production d'eau est composé :

- d'une **part perçue par l'ARC** : de 0.2550 € HT/m³ afin de financer les travaux d'extension et de modernisation des réseaux et des ouvrages nécessaires au bon fonctionnement du service de production d'eau potable (traitement de la ressource en eau, étude de diversification pour trouver de nouveaux captages...);
- d'une **part perçue par la SAUR** de 0.3001 € HT/m³ pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable.

L'eau produite par l'Agglomération de la région de Compiègne est ensuite revendue aux communes distributrices d'eau potable telles que les communes de Compiègne, de Venette, de Lacroix-Saint-Ouen, le syndicat d'eau de Choisy-au-Bac et le syndicat d'eau de Longueil-Sainte-Marie.

Ainsi à titre d'exemple, pour la ville de Compiègne, le prix de l'eau se décompose sur l'annexe n°2.

Annexe 1

Forage	Norme µg/L	Une seule analyse en µg/l		Tendance sur 2 ans
Baugy 1	Atrazine	0.10	0.049	Stable
	Atrazine déséthyl	0.10	0.06	Stable
Baugy 2	Atrazine	0.10	0.047	Stable
	Atrazine déséthyl	0.10	0.044	Stable
Hospices 1 sans traitement	Atrazine	0.10	0.032	Stable
	Atrazine déséthyl	0.10	0.064	Légère baisse
Hospices 2 sans traitement	Atrazine	0.10	0.03	Stable
	Atrazine déséthyl	0.10	0.042	Légère baisse
Hospices 1 et 2 avec traitement	Atrazine	0.10	<0.03	Eau conforme
	Atrazine déséthyl	0.10	<0.03	

Tableau des teneurs en atrazine et déséthyl-atrazine (données ARS) des captages d'alimentation en eau potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne **en 2012**

Forage	Norme mg/L	Maximum mg/L	Moyenne mg/L	Minimum mg/L	Tendance sur 2 ans
Baugy 1 Nitrates	50	Une seule analyse : 38.1 mg/L			Légère hausse
Baugy 2 Nitrates	50	Une seule analyse : 38,9 mg/L			Stable
Hospices 1 Nitrates	50	Une seule analyse : 24.7 mg/L			Légère hausse
Hospices 2 Nitrates	50	20.3		20.9	Baisse

Tableau des concentrations en nitrates (données ARS) des captages d'eau potable de l'Agglomération de la région de Compiègne **en 2012**

Annexe 2

Facture type d'eau pour 120 m3 de consommation annuelle Année 2011 - 2012 à Compiègne

Décomposition du prix de l'eau	2011	2012	Evolution en %
Partie proportionnelle au volume consommé (prix au m3)			
Production et distribution d'eau potable	1,2789 €	1,3066 €	2,17%
Assainissement (collecte et traitement des eaux usées et des eaux de pluie)	1,8900 €	1,9500 €	3,17%
Redevance versées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à Voies Navigables de France	0,7130 €	0,7130 €	0,00%
Total hors taxes par m3 de la part proportionnelle et la quantité consommée	3,8819 €	3,9696 €	2,26%
Total TTC par m3 de la part proportionnelle à la quantité consommée (en 2012 TVA à 5,50% AEP, lutte contre la pollution et VNF/ TVA à 7% EU et modernisation réseaux collecte)	4,0955 €	4,2216 €	3,08%
Partie fixe (abonnement)			
Partie fixe hors taxes (ramenée au m3)	0,3403 €	0,3520 €	3,44%
Partie fixe TTC (TVA à 5,5%) (ramenée au m3)	0,3591 €	0,3714 €	3,41%
Total (partie proportionnelle + partie fixe) TTC par m3	4,4546 €	4,5930 €	3,11%
Total TTC pour 120 m3	534,55 €	551,16 €	3,11%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORTS D'EXPLOITATION 2012 DE LA SOCIETE NCI ENVIRONNEMENT (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS) ET DE LA SOCIETE PATÉ (COLLECTE DU VERRE)

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORTS D'EXPLOITATION 2012 DE LA SOCIETE NCI ENVIRONNEMENT (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS) ET LA SOCIETE PATÉ (LA COLLECTE DU VERRE)

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A ce rapport, vous trouverez également annexé :

- Le rapport d'exploitation de la société NCI Environnement, prestataire de service pour la collecte des ordures ménagères et assimilées ;
- Le rapport d'exploitation de la société PATÉ, prestataire de collecte du verre.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000,

Vu le rapport présenté du service public d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport d'exploitation NCI Environnement,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 9 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'exploitation NCI Environnement,

ADOpte le rapport d'activité 2012 de l'ARC joint en annexe,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS 2012

Le présent dossier a pour objet de présenter le service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le plan technique et financier.

Territoire et démographie

L'Agglomération de la Région de Compiègne regroupe 15 communes pour une population de 73 668 habitants (Source : Recensement INSEE – population totale légales 2009 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012).

L'habitat collectif est dominant avec 58 % des logements, principalement situé sur les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne. Les communes de La Croix Saint Ouen et Venette possèdent également un grand nombre de logements collectifs.

Évolution des tonnages

L'évolution sur les 6 dernières années des tonnages de déchets générés sur le périmètre de l'ARC est présentée ci-dessous :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % 2007/2012
Déchets ménagers et objets encombrants	25 403	24 924	24 597	24 103	23 670	23 432	23 153	-1,2	-7,1
Déchets verts	3 684	3 560	3 570	3 531	3 363	3 132	3 430	9,5	-3,7
Verre - emballages - journaux	4 523	4 635	4 510	4 670	5 042	4 931	4 578	-7,2	1,2
Cartons d'activités				23	50	30	27	-10	17,4
Déchetteries (*)	9 030	10 285	10 363	11 203	11 793	12 596	10 794	-14,3	4,9
TOTAL	42 640	43 404	43 040	43 530	43 918	44 121	41 982	-4,9	-3,3

(*) Prise en compte des fréquentations par badge d'accès

Les tonnages totaux collectés étaient en augmentation sur les six dernières années en raison notamment de l'augmentation des apports en déchetterie.

En 2012, les tonnages d'ordures ménagères et encombrants en porte à porte sont en baisse constante depuis 2006, avec une évolution à la baisse de - 7,1 %

Forte augmentation de la collecte des déchets verts entre 2011 et 2012 de 9,5 %. Mais en baisse depuis 2006 avec une évolution à la baisse de - 3,7 %.

Entre 2011 et 2012 les tonnages collectés en porte à porte ou en apports volontaires (verre) intégrant les déchetteries du périmètre de l'ARC, ont une évolution à la baisse de - 4,9 %.

Tonnes

	2011	2012	Evolution
JRM	1 728	1 469	-15,0%
Emballages	1 482	1 367	-7,8%
Total Collecte sélective (hors verre)	3 210	2 836	-11,7%
Verre	1 721	1 742	1,2%
TOTAL Collecte sélective	4 931	4 578	-7,2%
DV PaP	3 132	3 430	9,5%
Encombrants	765	802	4,8%
OM	22 667	22 351	-1,4%
Total hors déchetteries	36 426	35 739	-1,9%

Ratio kg/hab.

	2011	2012	Evolution
JRM total	23,33	20,01	-14,2%
Emballages	20,01	18,62	- 6,9%
Total Collecte sélective (hors verre)	43,34	38,63	- 10,9%
Verre	23,24	23,73	+ 2,1%
TOTAL Collecte sélective	66,58	62,36	- 6,3%
DV PaP	42,29	46,73	+ 10,5%
Encombrants	10,33	10,93	+ 5,8%
OM	306,05	304,48	- 0,5%
Total hors déchetteries	491,82	486,85	- 1,0%

Ci-dessous le tableau de la population totale par an pour les calculs des ratios

Pop 2007	pop 2008	pop 2009	pop 2010	pop 2011	pop 2012
68 700	68 700	74 000	73 975	74 064	73668

Les Ordures Ménagères et Assimilées

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
Tonnages OM	24 236	23 933	23 318	22 927	22 667	22351	-1,4%	-7,8%
Ratio OM Kg/an/hab	352,8	348,4	315,1	27,2	306,0	303,4	-0,9%	-14,0%

Les tonnages de déchets résiduels collectés en porte à porte sont en baisse de 1,4% par rapport à 2011. Sur les six dernières années, baisse des tonnages de - 7,8 % (objectif du Grenelle : réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés par hab en 5 ans)

On observe une baisse constante des ratios, malgré une augmentation de la population passant de 352,8 Kg/an/hab en 2007 à 303,4 Kg/an/hab en 2012 soit une évolution à la baisse de - 14 %.

Les emballages

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
Emballages	1 256	1 273	1 319	1 505	1 482	1367	-7,7%	8,8%
Ratios Emb Kg/an/hab	18,3	18,5	17,8	20,3	20,0	18,6	-7,2%	1,5%

De 2007 à 2009 on constate une stabilité des tonnages tout en évoluant doucement à la hausse passant de 1 256 T à 1 319 T.

En 2010 et 2011, belle progression des tonnages d'emballages avec une hausse de 226 T par rapport aux 3 années précédentes.

Entre 2007 et 2012, évolution de + 8,8 %.

Entre 2011 et 2012, chute des tonnages de - 7,7 %.

Malgré les extensions des consignes de tri en juin 2012, il s'avère que les tonnages des emballages diminuent.

Pour autant, on ne peut pas en déduire que les habitants trient moins mais qu'ils ont peut être changé leurs habitudes de consommation (boire l'eau du robinet, acheter au détail plutôt que les portions individuelles...).

Les Journaux, Magazines

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
JRM	1 671	1 553	1 592	1 799	1 728	1469	-15,0%	-12,1%
Ratio JRM Kg/an/hab	24,3	22,6	21,5	24,3	23,3	19,9	-14,5%	-18,0%

Dans sa globalité, on observe une baisse générale pour l'année 2012.

Les tonnages étaient relativement stables entre 2007 et 2009.

La tendance était évolutive pour 2010 avec 1 799 T et 2011 avec 1 728 T.

Entre 2007 et 2012, évolution à la baisse de - 12 %

Entre 2011 et 2012, évolution à la baisse avec une chute des tonnages de - 15 %.

Cette baisse sensible peut s'expliquer par la sensibilisation, auprès des habitants, de la pose d'un STOP PUB sur leurs boîtes aux lettres.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
Verre	1 704	1 685	1 759	1 738	1 721	1742	1,2%	2,2%
Ratio verre Kg/an/hab	24,8	24,5	23,8	23,5	23,2	23,6	1,8%	-4,7%

Sur les 6 dernières années, on constate une stabilité du gisement collecté variant entre 1 704 T (2007) à 1 742 T (2012)

Entre 2007 et 2012, évolution à la hausse de + 2,2 %.

Entre 2011 et 2012, évolution à la hausse de + 1,2 %.

Le ratio est en légère évolution entre 2011 et 2012 avec + 1.8 % mais à la baisse de - 4,8 % entre 2007 et 2012.

Les déchets verts en porte à porte

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
Déchets verts PàP	3 560	3 570	3 531	3 363	3 132	3 430	9,5%	-3,7%
Ratio DV Kg /an/hab	51,8	52,0	47,7	45,5	42,3	46,6	10,1%	-10,2%

La collecte des déchets verts en porte à porte était stable de 2007 à 2009. Une baisse sensible des tonnages pour 2010 et 2011 et une baisse significative de 2007 à 2011 passant de 3 560 T à 3 132 T.

Entre 2007 et 2012, évolution à la baisse de - 3,7 %.

Entre 2011 et 2012, évolution à la hausse de + 9,5 %. (Augmentation des tonnages de 299 T, passant de 3 132 T à 3 430 T)

L'opération de collecte des sapins de Noël, qui s'est déroulée les 2^{ème} et 3^{ème} semaines du mois de janvier 2012, le jour de la collecte des déchets verts des communes, a été un succès.

En 2012, 12,22 T de sapins ont été collectés. En 2011 la collecte représentait 14,400 T.

Les encombrants

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution en % 2012/2011	Évolution en % sur 6 ans
Objets encombrants en PàP	687	665	785	743	765	803	4,9%	16,7%
Ratio Encombrant Kg/an/hab	10,0	9,7	10,6	10,0	10,3	10,9	5,4%	8,9%

On constate une stabilité des tonnages encombrants (Ferraille + D3E + Encombrants) entre 2009 et 2011 passant de 785 T à 765 T.

Entre 2007 et 2012, évolution à la hausse de + 16,7 %.

Entre 2011 et 2012, évolution des tonnages de + 4,9 %

En 2012 : 803,00 T d'encombrants collectés contre 765 T en 2011

Dont : - 10,30 T de D3E collectés contre 10,28 T en 2011

- 21,40 T de ferrailles collectés contre 13,68 T en 2011

RECYCLERIE (RAC)

Un gisement de 131,705 tonnes d'objets encombrants a été récupéré et valorisé.

- Apports volontaires - 70 T 324
- Collectes sur rendez-vous
- 60 T 766 - Déchetteries - 0 T 705

On constate une baisse de volume de 8,5 % par rapport à 2011 (143T810), en lien très probablement aux difficultés générées par les travaux d'aménagement du site des Hauts de Margny depuis l'été 2012, à l'absence de signalétique et à des conditions météo défavorables en fin d'hiver.

En 2012

- « Le relais » a collecté 58,12 T de textiles usagés (13 conteneurs sur le territoire)
- « Écotextile » a collecté 136,70 T de textiles usagés (27 conteneurs sur le territoire)

1 conteneur à vêtement pour 1 841,7 habitants est à disposition (rappel : 73 668 habitants population totale répartis sur 15 communes) en 2012.

Déchetteries

Cinq déchetteries gérées par le SMVO ont été installées sur ou à proximité immédiate du territoire de l'ARC.

Tonnages

Les tonnages reçus sur les déchetteries de Longueil- Sainte - Marie et de Verberie proviennent partiellement des Communes de l'A.R.C ; de même, les déchetteries de Clairoix et Compiègne ZI nord desservent les communes situées plus au nord, en dehors du périmètre de l'ARC.

En 2012, le SMVO a mis en place un système de carte à puce pour les usagers des déchetteries. Cette carte permet d'identifier les usagers et notamment les déchetteries le plus souvent fréquentés.

Aussi, les tonnages reçus sur les différents sites ont fait l'objet d'un prorata en fonction du nombre de visites des usagers de l'ARC connus en 2004 (% indiqué pour chaque déchetterie), mais également au prorata des fréquentations par badge d'accès afin d'effectuer une transition avec ce nouveau système.

Les tonnages estimatifs en provenance des habitants de l'A.R.C. sont de 10 794 tonnes en 2012.

Les déchets apportés en déchetteries sont valorisés à hauteur de 81,36 %.

Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les perspectives d'évolution du service en 2013 sont les suivantes :

- Continuité de l'expérimentation portant sur l'extension des consignes de tri des plastiques aux barquettes et films plastique ;
- ⇒ Continuité de la réflexion d'une éventuelle collecte en mélange des emballages et journaux, dans le cadre du prochain marché de collecte à l'horizon 2014 ;
- ⇒ Réflexion pour la diminution des fréquences de collecte, dans le cadre du prochain marché de collecte à l'horizon 2014 ;
- ⇒ Suivi du programme de prévention des déchets : promotion et information constante du compostage individuel, actions de prévention et d'information au tri des déchets dans les écoles, auprès des bailleurs, élus...visant à réduire et quantifier la production hebdomadaire de déchets ;
- ⇒ Seconde édition du "défimode récup" visant à la prévention des déchets;
- ⇒ Renouvellement du spectacle "bienvenue dans ma poubelle" dans le cadre de la sensibilisation à la prévention et au geste du tri intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri des plastiques;
- ⇒ Organisation d'un jeu concours de sculpture sur le thème de la récupération des déchets avec les Collèges et les Lycées ;
- ⇒ Renouvellement de l'opération compostage individuel;
- ⇒ Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte du verre par apport volontaire et développement éventuel des conteneurs aériens ;
- ⇒ Travail avec les communes pour le développement des conteneurs à Textiles Linges et Chaussures (TLC) ;
- ⇒ Amélioration de la qualité des collectes sélectives d'emballages : formation des agents de nettoyages dans les écoles, entreprises et communication auprès des usagers et des équipes de collecte ;
- ⇒ Information, réduction de la production des déchets des gros producteurs

- ⇒ Renouvellement de la convention de la recyclerie : distribution et gestion des sacs poubelles ménagers, collectes sélectives et déchets verts), atelier de réemploi,
- ⇒ Mise en place de l'extension des consignes de tri aux barquettes et films plastique,
- ⇒ Étude d'une éventuelle collecte en mélange des emballages et journaux,
- ⇒ Suivi du programme de prévention des déchets : opération foyer témoin visant à réduire et quantifier la production hebdomadaire de déchets,
- ⇒ Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte du verre par apport volontaire,
- ⇒ Amélioration de la qualité des collectes sélectives d'emballages : formation des agents de nettoyage des écoles, entreprises et communication auprès des usagers et des équipes de collecte.

Le traitement

- Les déchets ménagers et assimilés & objets encombrants

Le coût du transfert, transport par train et valorisation énergétique des déchets résiduels facturé par le SMVO, s'établit pour **2012 à 78,53 € HT/tonne*** (Coût moyen à la tonne reconstituée tenant compte d'une part fixe de 2,69 € HT/hab et d'une part variable de 68,73 €HT/T).

*(dont TGAP sur la valorisation des déchets de 2,73 € HT/T)

-

- Les déchets recyclables

➤ *Le verre*

La Collectivité perçoit une recette

➤ *Les emballages & journaux- magazines*

Le coût de tri et de conditionnement des emballages et journaux - magazines est partiellement couvert par la revente des matériaux. **Le coût de transport - tri - valorisation facturé par le S.M.V.O. est nul en 2012.**

➤ *Les déchets verts*

Le compost produit fait l'objet d'une valorisation agricole.

➤ *Les ferrailles*

Les métaux collectés spécifiquement lors des ramassages d'encombrants sont pris en charge par les établissements BRION à Clairoux, les ferrailles et métaux non ferreux incinérés sont récupérés sur mâchefers (centre d'incinération) puis valorisés.

➤ *Les cartons d'activités*

Les cartons d'activités sont conditionnés en balle d'une tonne par la société Ducamp Dubos à Beauvais, puis valorisés dans les filières papetières.

➤ *Les déchets électriques et électroniques (D3E)*

Le traitement de ces déchets est géré par la société agréée Ecologic.

BILAN CARBONE - ARC

Les encombrants collectés et traités sur le territoire de l'agglomération représentent 21% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Cependant, la compétence de traitement des encombrants est sortie des compétences de l'ARC en avril 2012.

L'ARC a acheté 120 tonnes de sacs pour la collecte des déchets des habitants en 2011,

ce qui représente 357 tonnes équivalent CO₂ émises soit 38% de la compétence déchets de l'ARC, ce sont les sacs plastiques de collecte qui émettent le plus de GES.

La collecte des déchets représente 37% de la compétence déchets de l'ARC avec 197 493 km parcourus en 2011 et 156 200 litres de gazole consommés

Modalités de financement

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131003-19CA031013-DE
Date de télétransmission : 08/10/2013
Date de réception préfecture : 08/10/2013

L'agglomération de la région de Compiègne assure le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

Son montant a évolué de 2,79 % par rapport à l'année 2011, pour s'établir à 7 323 K€.

Le taux de la T.E.O.M. est de 8,55 % en 2012. Celle-ci n'a pas augmenté depuis 2005.

DEPENSES DE 2003 A 2012

Déchets ménagers + sélectif + encombrants + déchetteries

	Contenants	Collecte	Traitement	Frais de Gestion	TOTAL TTC en €	Evolution / année précédente
Coût 2003	503 070 €	1 964 532 €	2 817 482 €	160 375 €	5 445 458 €	
Coût 2004	611 881 €	1 971 799 €	3 000 691 €	163 158 €	5 747 530 €	5.55%
Coût 2005	560 308 €	2 005 282 €	3 208 209 €	170 527 €	5 944 326 €	3.42%
Coût 2006	564 591 €	2 086 189 €	3 541 934 €	159 275 €	6 351 988 €	6.86%
Coût 2007	503 186 €	2 316 360 €	3 765 231 €	148 292 €	6 733 069 €	6.00%
Coût 2008	589 940 €	2 129 558 €	3 817 291 €	206 202 €	6 742 991 €	0.15%
Coût 2009	533 651 €	1 846 623 €	3 601 107 €	125 391 €	6 106 773 €	-9.44%
Coût 2010	585 677 €	1 852 574 €	3 681 077 €	132 420 €	6 251 747 €	2.37%
Coût 2011	746 314 €	1 869 010 €	3 772 739 €	156 349 €	6 544 412 €	4.68%
Coût 2012	640 716 €	2 094 495 €	3 948 971 €	147 474 €	6 831 656 €	4.39%
Evolution 2012/2011	-14.15%	12.06%	4.67%	-5.68%		

Le coût global du service est en légère évolution par rapport à l'année 2011 (+ 4,39 %) :

- ↳ L'évolution à la baisse du coût des contenants, est liée à la diminution des dépenses des conteneurs à verre enterrés (61 576 € en 2011 contre 26 118 € en 2012)
- ↳ L'évolution à la hausse du coût de collecte est liée à l'actualisation des prix.
- ↳ Faible évolution du coût de traitement. En effet, les collectivités adhérentes du SMVO bénéficient de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) la plus faible de France, grâce à l'importance du transport alternatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

20 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

20 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

En 2008 l'ARC a passé des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des communes.

Ces contrats arrivent à échéance en 2014 et il est nécessaire de les renouveler.

Par délibération en date 29 mars 2012, le bureau communautaire a confié au bureau d'études SYNORGANIS et ORTHÉMIS ENVIRONNEMENT une étude d'optimisation du service et la définition du cahier des charges des prestations.

Le comité de pilotage et la Commission Environnement ont travaillé à cette étude et ont défini un scénario fixant les modalités de la collecte des déchets sur le territoire de l'ARC.

Ce scénario porte sur la collecte des déchets suivants :

- collecte au porte à porte des déchets valorisables énergétiquement dénommé communément ordures ménagères,
- collecte en monoflux des déchets recyclables de type (emballages, plastiques, journaux/magazines),
- collecte des cartons des activités commerciales,
- collecte des encombrants,
- collecte des déchets verts,

Le coût estimé de ces prestations est évalué à **2 500 000 €/HT/an**

La durée du marché à intervenir sera de 4 ans et pourra être renouvelée 1 année.

Il est demandé de valider ce scénario pour la collecte des déchets, d'approuver le document de consultation des entreprises et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour une dévolution de marché unique.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 09 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'un appel d'offres pour une dévolution de marché unique,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

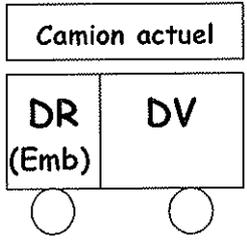
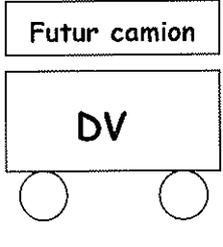
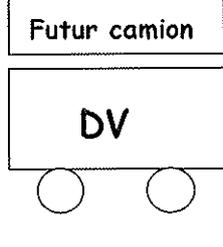
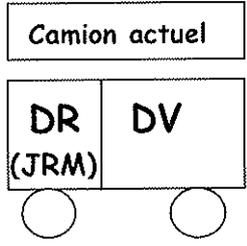
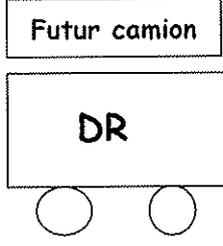
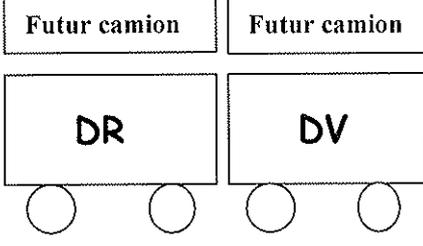
Senateur-Maire de Compiègne

SYNTHESE
PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131003-20CA031013-DE
Date de télétransmission : 08/10/2013
Date de réception préfecture : 08/10/2013

DÉCHETS COLLECTÉS	COLLECTE ACTUELLE	PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE (Démarrage en Sept 2014)
Marchés	En 2 lots : Lot 1 : Ville de Compiègne Rive Gauche Lot 2 : Territoire de l'ARC hors Ville de Compiègne Rive Gauche	Un lot : ensemble des communes de l'ARC
Emballages et Journaux/ Revues/ Magazines (JRM) → Déchets Recyclables (DR)	Les DR sont collectés 1 fois par semaine simultanément avec les DV	<p style="text-align: center;">▶ Le MONOFLUX</p> <p style="text-align: center;">Collecte des DR 1 fois par semaine</p> <p>Collecte <u>simultanée des Emballages et JRM</u> en bennes avec <u>un seul compartiment</u>.</p>
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) → Déchets Valorisables (DV)	<p>▶ Les DV sont collectés 2 fois par semaine simultanément avec les DV</p> <p>▶ L'hyper centre Ville de Compiègne : Collecte 6 fois par semaine</p>	<p>BASE</p> <p>▶ <u>Zones de faibles et moyennes densités</u> : Collecte DV 1 fois par semaine.</p> <p>▶ <u>Zones denses, rues centrales et faubourgs de Compiègne et de Margny-Lès-Compiègne</u> : Collecte des DV 2 fois par semaine.</p> <p>▶ <u>Zone très dense de l'Hyper centre Ville de Compiègne</u> : Collecte 6 fois par semaine.</p> <p>Variante : pour les tournées de collecte. Des adaptations et des propositions sont possibles en respectant le principe de la collecte du soir sur Compiègne.</p> <p>PSE N° 1 : une collecte des déchets valorisables deux fois par semaine pour le cœur d'Agglomération comprenant les communes de Compiègne, de Margny-Lès-Compiègne et de Venette sur les secteurs collectés une fois par semaine en base. (prix unitaire)</p>

PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE
 (Démarrage en septembre 2014)

DÉCHETS COLLECTÉS	COLLECTE ACTUELLE	PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE (Démarrage en septembre 2014)	
Synthèse Schématique	Toutes les communes de l'ARC ↓	<u>Zones de faibles et Moyennes densités</u> ↓	<u>Zones denses, rues centrales et Faubourgs de Compiègne et Margny-Lès-Compiègne</u> ↓
1 ^{er} jour de collecte			
2 ^{de} jour de collecte			
Collecte spécifique zone d'activités pour les gros producteurs	Entreprises des ZAC : Les DV sont collectés 2 fois par semaine simultanément avec les DR.	<ul style="list-style-type: none"> • Reste inchangé jusqu'au résultat de l'étude sur la redevance spéciale 1- <u>Il sera étudié plusieurs hypothèses pour une collecte spécifique des cartons</u> <ul style="list-style-type: none"> → Soit une collecte simultanée avec les emballages des habitants, et le traitement est fait par le SMVO. <ul style="list-style-type: none"> ▶ En attente du SMVO pour cette solution moins coûteuse pour l'ARC → Soit une collecte des cartons traités par l'ARC. Plus onéreux pour l'ARC car 1 camion spécifique. 2- <u>Nouveauté</u> Les gros producteurs d'OMR, pourrait faire l'objet d'une redevance spéciale (RS) complémentaire en fonction du volume avec un volume accepté à la collecte des ordures ménagères, par délibération, dans le cadre de la TEOM. 	
Cartons des commerçants de l'hyper centre ville de Compiègne	<ul style="list-style-type: none"> • Hyper centre Ville de Compiègne : 2 fois par jour (midi et soir) du mardi au vendredi • Sur les autres secteurs, les cartons sont collectés avec les DR 	<ul style="list-style-type: none"> • Une collecte par jour <u>le soir</u> du lundi au vendredi 	
Déchets verts	Une collecte par semaine de la semaine 13 (fin mars) à la semaine 50 (mi-décembre)	Inchangée - Proposition de tester des sacs réutilisables en dépôt chez l'habitant (économie possible de ± 140 000 €/an).	
Verre	En apport volontaire	Inchangé - Densification du parc et rapprochement avec les Textiles	

DÉCHETS COLLECTÉS	COLLECTE ACTUELLE	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20131003-20CA031013-DE Date de télétransmission : 08/10/2013 Date de réception préfecture : 08/10/2013 </div> <p style="text-align: center;">PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE (Démarrage en septembre 2014)</p>
Encombrant	1- Apport à la Recyclerie, 2- Retour en magasin (le 1 pour 1 - le 1 pour 0)	Inchangé
	3- Apport en déchetterie 4- Sur rendez-vous téléphonique (en cas de difficulté de mobilité)	
Véhicules de collecte Des Déchets Recyclables (DR) et des Déchets Valorisables (DV)	3 types de véhicules : <ul style="list-style-type: none"> - Benne de 26 tonnes avec 2 compartiments - Benne de 19 tonnes avec 2 compartiments - Des mini bennes de 3,5 Tonnes et 5,5 tonnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Benne avec compartiment unique pour le démarrage du contrat - Hypothèse en étude avec le SMVO compte tenue de l'évolution des quais de transferts <ul style="list-style-type: none"> ▶ benne avec un seul compartiment avec caissons déposables sur train pour les véhicules 26 tonnes - Mini-bennes de 3,5 à 10 tonnes pour l'hyper centre ville, les maisons forestières et quartiers à voies étroites.

DÉCHETS COLLECTÉS	COLLECTE ACTUELLE	PRÉ - SCÉNARIO DE COLLECTE (Démarrage en Sep 2014) <small>Document de référence : 2013-2014-0001013-DE Date de réception préfecture : 08/10/2013</small>
Coût du service de collecte	2 000 000 € HT (valeur du marché actuel)	Estimatif 2 500 000 € HT (Le marché actuel est très bien négocié)
Coût de l'achat de sacs pour les déchets valorisables (DV) et les déchets recyclables (DR)	En 2012 environ : - 160 000 € pour les OMR (blancs) - 27 000 € pour les JRM (bleus) - 63 000 € pour les Emb (jaunes) - 160 000 € pour les végétaux (biodégradables)	Estimatif : - 160 000 € pour les OMR (blancs) - 70 000 € pour les Emb et JRM (jaunes + bleus) - 160 000 € pour les végétaux (biodégradables) ou 70 000 € la 1 ^{ère} année pour les plastiques réutilisables (15 000 € les années suivantes)
Distribution	41 720 € HT aux communes 70 000 € HT à la Recyclerie	42 000 € HT aux communes 70 000 e HT à la Recyclerie
Coût de l'achat de bacs jaunes, bleus	En 2012 environ 30 000 € HT	Estimatif 50 000 € HT
TOTAL	Environ 2 600 000 € HT	3 100 000 € HT

► Les horaires de la collecte resteront quasi identiques avec :

- Compiègne est collectée le soir sauf le secteur du Petit Margny qui est collecté le matin.
- Pour les autres communes en collecte le matin.

Le prochain marché pourra comporter de légères modifications des jours de collecte en raison des modifications présentées ci-dessous.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**21 - POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – POLE EVENEMENTIEL
« LE TIGRE » - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Étaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Étaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

21 – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération en date du 15/11/2012, votre assemblée a approuvé la passation du marché de travaux pour la création d'un Pôle Evènementiel.

Lors des travaux, des modifications de prestations liées à des contraintes techniques se sont avérées nécessaires.

Par ailleurs, il est apparu préférable pour l'exploitation future du TIGRE de transformer le local « vente » en local traiteur, ce qui nécessite un réaménagement complet : doublage en placo hydrofuge, création d'un espace déchets, évier, équipement électrique, carrelage.

Pour le lot 1 : EIFFAGE

- déplacement du mur des sanitaires femmes du RDV entre les files E5 et E6,
- réalisation d'un renfort en structure métallique support de cloison mégastyl,
- création d'un caniveau technique dans le dallage du bâtiment existant,
- remplacement d'un bardage en acier laqué et les deux façades existantes,
- renforcement de la passerelle pour support éclairage,
- aménagement de l'espace traiteur,

Le montant initial du marché de 1 355 863€ sera porté à 1 440 469€ (+84 606€) soit **+6,2%**

Pour le lot 2 : BOITEL

- travaux sur ouvrages déjà effectués suite au remplacement de la toiture,
- suppression de l'habillage de la circulation du R+1,
- ajout d'un faux plafond dans la circulation du R + 1,
- aménagement de l'espace traiteur,

Le montant initial du marché de 258 000€ sera porté à 216 146,33€ (-41 853,67€) soit **-16,22%**

Pour le lot 4 : PRIZZON

- aménagement espace traiteur : carrelage.

Le montant initial du marché de 48 715,98€ sera porté à 49 715,98€ (+1000,00€) soit **+2%**

Pour le lot 5 : INEO COFELY

- augmentation de l'intensité lumière de 200 à 400 lux,
- modification de distribution liée à l'augmentation du poste HTA,
- modification des prestations en matière de courant faible,

Le montant initial du marché de 233 500,00€ sera porté à 263 235,23€ (+29 735,23€) soit **+12,70%**

Pour le lot 6 : CEF NORD

- aménagement de l'espace traiteur : plomberie

Le montant initial du marché de 605 000,00€ sera porté à 608 800,00€ (+3800,00€) soit **+0,6%**

Il vous est donc proposé d'approuver la passation des avenants au marché de travaux afin de prendre en compte ces modifications de prestations.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation des avenants aux marchés de travaux avec la Société EIFFAGE pour un montant de +84 606 €HT, avec la Société BOITEL pour un montant de -41 853,67 €HT, avec la Société PRIZZON pour un montant de +1 000,00 €HT et avec la Société INEO COFELY pour un montant de +29 735,23 €HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Opération 975.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI): APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI) : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Par délibération en date du 03 juillet 2013, votre assemblée a approuvé l'avant-projet de réhabilitation du bâtiment A « Tour de Contrôle » destiné à accueillir le Centre de Supervision Intercommunal – CSI - les locaux de l'aéroclub, ainsi que des bureaux locatifs.

Ce projet a fait l'objet d'une autorisation au titre du droit des sols et de l'avis technique du bureau de contrôle SOCOTEC qui nécessite la prise en compte de prescriptions complémentaires sur les points suivants :

- traitement amiante dans les revêtements de sols et cloisons,
- complément sur l'accessibilité handicapé (rampe suffisante et largeur de circulation)
- traitement de l'isolation thermique (norme RT2012)

Ces principes ont été pris en compte dans les documents de consultation des entreprises. Cette consultation a eu lieu durant l'été et la remise des offres a eu lieu le 05/09/2013.

Des négociations ont été engagées avec les entreprises ayant répondu à cette mise en concurrence et la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 30/09/2013, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Désignation	Sociétés	Montant
Lot 1 : gros œuvre /VRD	EIFFAGE	60 000,00 € HT
Lot 1bis : Désamiantage	VIDAM	14 804,00 € HT
Lot 2 : Ascenseur	TYSSENKRUPP	23 000,00 € HT
Lot 3 : Couverture/Bardage	CATHELAIN	170 000,00 € HT
Lot 4 : Menuiseries extérieures/brise soleil/serrurerie	ARCHITECTURE ALUMINIUM	154 069,00 € HT
Lot 5 : Menuiseries intérieures/cloisons/faux plafonds	MARISOL	34 339,97 € HT
Lot 6: Plomberie/chauffage/climatisation/VMC	PCPV	156 068,51 € HT
Lot 7 : Electricité	SEDD	69 984,14 € HT
Lot 8 : Peinture/revêtement de sol/faïence	CARBONNEL	44 055,75 € HT
	Total	726 321,37 € HT

Il est donc demandé d'approuver la passation des marchés de travaux et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation des marchés de travaux telle que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aérodrome, chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – MISE EN ŒUVRE D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – MISE EN ŒUVRE D'UN CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL (CSI) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

A la demande de plusieurs commissions, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur les moyens de mutualiser et de développer la vidéoprotection sur le territoire de l'ARC.

Ainsi, les principes proposés sont les suivants :

- Chaque commune qui le souhaite assure les investissements initiaux sur son propre territoire en s'assurant de la compatibilité technique du matériel avec le centre de supervision intercommunal (CSI).
- L'ARC met à disposition son équipe projet de la Direction des Systèmes d'Information et assure la création et l'exploitation d'un CSI.

Dans le cadre de ce projet, il a été demandé d'affecter une partie du bâtiment A, situé sur l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne, au CSI. Pour ce faire, une délibération a été prise en date du 3 juillet 2013 pour les aménagements techniques et réfection du bâtiment.

Il convient à présent de lancer les consultations pour la fourniture des équipements et de la maintenance du CSI.

Cette consultation est décomposée comme suit :

- Lot n°1 : Fourniture et installation des équipements du CSI et prestations associées
- Lot n°2 : Maintenance intercommunale des systèmes de vidéoprotection (durée 5 ans).

Le coût estimé de cette opération est de 500.000 € HT (investissement initial et maintenance sur 5 ans).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

.../...

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces du marché,

SOLLICITE l'aide financière auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

24 – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – SECURITE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

24 - ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – SECURITE : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Au cours de ces derniers mois, les entreprises présentes ou en cours d'installation sur la ZAC du Bois de Plaisance ont eu à connaître des problèmes d'insécurité.

En effet, de nombreux vols ont été à déplorer tant dans les entreprises en activité que sur les chantiers de construction.

Dans ces conditions, il est proposé de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur la zone d'activité du Bois de Plaisance de façon à surveiller les différentes voies de ce parc d'activités.

Pour la mise en œuvre de ces équipements de vidéoprotection, des travaux de génie civil doivent être entrepris, une réfection de l'éclairage public (recours aux mâts d'éclairage public comme support des caméras) et bien entendu la fourniture et l'installation des équipements de vidéoprotection et les prestations afférentes.

Le coût estimé de l'opération représente 110.000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame FRESCH,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation de commandes auprès d'entreprises spécialisées conformément au Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette affaire.

SOLLICITE l'aide financière auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Mayor of Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

25 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « LES JARDINS » - RUE FERDINAND MEUNIER – TRAVAUX DE FINITIONS DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

25 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « LES JARDINS » - RUE FERDINAND MEUNIER – TRAVAUX DE FINITIONS DE VOIRIE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC « des Jardins » à LA CROIX SAINT OUEN, les marchés de travaux attribués par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18/12/2010 portaient uniquement sur la viabilisation des terrains et des pré-voiries.

Les travaux de finitions ne pouvaient être réalisés qu'après réalisation des constructions, il avait d'ailleurs été décidé de les réaliser au fur et à mesure des besoins.

Ainsi, il est proposé une tranche relative aux travaux de finitions de voirie portant sur la partie de la rue Ferdinand Meunier située au droit de la ZAC. Cette tranche comporterait les prestations suivantes :

- travaux de bordurage, aménagement de trottoirs, éclairage public et espaces verts.

L'allotissement sera le suivant :

Lot 1 : voirie	600 000,00 €HT
Lot 2 : éclairage public	90 000,00 €HT
Lot 3 : espaces verts	50 000,00 €HT

Le coût prévisionnel de cette tranche est estimé à **740 000,00 €HT**

Il est donc proposé d'approuver le dossier technique et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises en la forme d'un appel d'offres

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Madame FERRADINI,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises en la forme d'un appel d'offres, conformément au code des marchés publics,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

26 - COMPIEGNE – CURAGE DES GROS COLLECTEURS – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

26 - COMPIEGNE – CURAGE DES GROS COLLECTEURS – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le curage des gros collecteurs du réseau unitaire de Compiègne est à la charge de l'ARC. Une première phase de curage avait été réalisée en 2008 de la place du 5^{ème} Dragons à la tour Beauregard pour un montant de 326 000 €HT.

La deuxième phase des travaux concerne la partie du réseau allant de la tour Beauregard au bassin tampon du Clos des Roses pour un linéaire d'environ 1360 ml et un encrassement du réseau d'environ 40 cm.

Toutefois, la Lyonnaise des Eaux, exploitant des réseaux, considère que la partie du dessableur, sur le tronçon « rue Gambetta – Bassin Tampon du Clos des Roses » ayant un taux d'encrassement très faible, peut être retirée de l'opération.

Le curage concernerait donc un linéaire de 860 ml pour un montant estimatif de 200 000 €HT.

En complément de l'intervention de curage, l'entreprise retenue devra évacuer les déchets dans une filière conforme à la réglementation et réaliser une inspection télévisée du réseau.

Il est proposé d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur DUPUY de MERY,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises pour le curage des gros collecteurs conformément au code des marchés publics,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Assainissement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

URBANISME

27 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) – REFLEXION SUR LES INDICATEURS DE SUIVI

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

URBANISME

27 – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) – REFLEXION SUR LES INDICATEURS DE SUIVI

Le SCoT de l'ARC approuvé en décembre 2012 contient un chapitre sur les éléments de son suivi que la loi rend obligatoire tous les 6 ans.

Le chapitre prévoit ainsi l'élaboration et l'utilisation d'un certain nombre d'indicateurs propres à vérifier, sur les six prochaines puis quinze années de mise en œuvre du SCoT, l'évolution du territoire au regard des objectifs donnés par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Avec l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, un travail a été engagé afin de définir avec précision la forme des indicateurs, les sources des données utilisées, leur fréquence de mise à jour.

Pour exemple, les principaux indicateurs seront les suivants :

- Démographie : évolution de la population totale (taux de croissance, part solde naturel, part solde migratoire) ; population moyenne des ménages...
- Logement : nombre de logements construits chaque année
- Forme urbaine : densité réelle des opérations réalisées ; consommation des surfaces employées (habitat / activités)...
- Transports : évolution des lignes de transport collectif, linéaire de pistes cyclables mises en service...

Il est proposé de créer un comité de suivi et d'évaluation du SCoT, composé de membres de la Commission Aménagement Urbanisme de l'ARC, de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée ainsi que des services de la DDT. Ce comité sera appelé à se réunir une fois par an : la première fois pour retenir l'ensemble des indicateurs pour le SCoT de l'ARC, les fois suivantes afin d'examiner l'état des indicateurs.

A l'occasion de l'examen du suivi du SCoT après 6 ans de mise en œuvre, et suivant les résultats obtenus, il pourra être proposé la poursuite des actions prévues par le DOO ou l'infléchissement de la politique menée.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un Comité de suivi et d'évaluation du SCoT de l'ARC qui assurera la mise en place des indicateurs idoines et leur suivi ;

.../...

DESIGNE, pour le représenter au sein du Comité de suivi et d'évaluation du SCoT de l'ARC : titulaires : Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Baudouin GERARD ; suppléant : M. Jean-Pierre BETEGNIE

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

* Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

URBANISME

28 - « TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSES AUX RISQUES MAJEURS » - APPEL A PROJETS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

URBANISME

28 - « TERRITOIRES EN MUTATION EXPOSES AUX RISQUES MAJEURS » - APPEL A PROJETS : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Comme cela a été convenu précédemment, l'ARC, en commun avec la CAC (Communauté de l'Agglomération de CREIL), a répondu en février à l'appel à projets national intitulé « Atelier national : Territoires en mutation exposés aux risques majeurs » sous l'égide de la DDT, de la DREAL Picardie et de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée.

Après une première pré-sélection, cette candidature a été retenue avec cinq autres sur les seize dossiers déposés initialement au niveau national.

Cet appel à projets était lancé par les Directions Générales de la Prévention des Risques d'une part, et du Logement, de l'Aménagement et de la Nature d'autre part (Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement / Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). L'intérêt de l'étude est la recherche de solutions d'aménagement alternatives ou complémentaires sur des sites d'enjeu économique exposés au risque d'inondation de l'Oise : elle permettra le cas échéant de « faire bouger les lignes » des réglementations dans le cas des zones rouges ou rouges et bleues du PPRi afin de favoriser, pour Compiègne, l'optimisation de la ressource foncière notamment sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise, et dans le futur quartier de la gare (élargi au cours Guynemer).

L'équipe de maîtrise d'œuvre et les sites retenus seront présentés au Ministère au cours du mois d'octobre ou novembre. De plus, afin d'assurer la présentation des sites devant l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par l'Etat, 2 journées y seront consacrées sur site au mois de décembre 2013.

Ces études sont prises en charge à 100% par l'Etat.

Il est proposé que les maires des communes soient parties prenantes de ce travail ainsi que Monsieur GUESNIER, en sa qualité de vice-président délégué à la lutte contre les inondations et Messieurs DESESSART et FOUBERT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

.../...

DESIGNE, pour le représenter au cours des journées Atelier National « Territoires en mutation exposés aux Risques Majeurs, Madame le Maire de Venette, Monsieur le Maire de Jaux, Monsieur le Maire de Margny-lès-Compiègne, MM GUESNIER, DESESSART et FOUBERT.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 o c t o b r e 2 0 1 3

URBANISME

**29 - CHOISY AU BAC – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

URBANISME

29 - CHOISY AU BAC – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une procédure de modification du PLU de CHOISY AU BAC, approuvé le 05 octobre 2005 et modifié le 06 juillet 2006, est envisagée avec pour but notamment d'accompagner la réalisation de la ZAC du Maubon créée le 28 mai 2010 et déclarée d'utilité publique le 24 septembre 2012, qui prévoit notamment la réalisation d'environ 200 logements et des équipements publics.

L'objet de la modification n°2 porterait notamment sur :

- Une modification de certains points du règlement écrit
- Un ajustement du règlement graphique
- Une mise à jour des emplacements réservés

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de prescrire la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de CHOISY AU BAC,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

URBANISME

30 - SAINT JEAN AUX BOIS – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

URBANISME

30 - SAINT-JEAN-AUX-BOIS – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La commune de SAINT-JEAN-AUX-BOIS a sollicité par délibération du Conseil Municipal du 29 juillet 2013, la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, afin que celle-ci, compétente en matière de document d'urbanisme, engage une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune approuvé le 16 novembre 1984, modifié le 08 décembre 1989.

Cette modification consistera à réaliser des adaptations réglementaires, permettant l'évolution normale du bâti existant en préservant le caractère boisé des parcelles. Cette modification restera conforme aux dispositions du Code de l'Urbanisme (art L.123-13 et L.123-13-1).

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de prescrire la modification n° 2 du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Jean-aux-Bois ;

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

URBANISME

31- VENETTE – MODIFICATION N° 6 DU POS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 46

URBANISME

31 - VENETTE – MODIFICATION N°6 DU POS

Le Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2012 a délibéré sur la cession d'une parcelle de 64.809 m² au profit d'INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS, société du groupe PLASTIC OMNIUM, afin d'y implanter son centre de recherche mondial pour les systèmes à carburant.

La construction d'un ensemble de bâtiments, totalisant 22 000 m² de SHON environ, est en cours ; le projet d'implantation représente un investissement total d'environ 50 millions d'euros (bâtiments et matériels).

Compte tenu de l'envergure du projet, l'entreprise avait déjà annoncé son souhait d'acquérir une parcelle jouxtant son terrain pour y aménager un parking complémentaire. Le terrain concerné par cette extension fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de bien sans maître menée par la commune qui le rétrocédera à l'ARC.

Sur ce site vitrine, le groupe Plastic Omnium souhaite aussi pouvoir faire la démonstration de ses savoir-faire.

Aujourd'hui, la réglementation en secteur 2NAe du POS n'intègre pas ce type d'activités. Une procédure de modification n°6 du POS de VENETTE est donc nécessaire afin de permettre l'implantation d'un parking et de cette activité de démonstration sur la parcelle visée.

Il est proposé que l'ARC, compétent en matière de document d'urbanisme, engage une procédure de modification n°6 du POS de Venette sur ce secteur. Cette évolution du document d'urbanisme est conforme à l'article L123-23 du code de l'Urbanisme dans la mesure où elle :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme de la commune,
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La procédure de modification prévoit l'organisation d'une enquête publique d'une durée d'un mois au terme de laquelle le commissaire enquêteur rendra ses conclusions et son avis, puis l'approbation du projet de modification par la commune et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver le lancement d'une procédure de modification n°6 du POS de Venette,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ADMINISTRATION

32 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

32 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL

Le Syndicat Mixte du PORT FLUVIAL de LONGUEIL SAINTE MARIE bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2010 de la mise à disposition d'un agent de l'ARC afin d'assurer le secrétariat du syndicat.

La convention de mise à disposition arrive à échéance le 31 décembre 2013, il est donc nécessaire de la renouveler pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, selon les termes suivants :

- Agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, mis à disposition à temps complet : 100 %
- Date de la mise à disposition : 1^{er} janvier 2014
- Durée de la mise à disposition : 3 ans

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, dans les conditions ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 octobre 2013

ADMINISTRATION

33 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le trois octobre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-France GIGOUT par Jean-François CAUX, Sylvie OGER par Rémi LEMAISTRE, Philippe TRINCHEZ par Oumar BA, José SCHAMBERT par Marie-Paule BLIN

Etaient absents excusés :

Roland VENDERBURE, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

33 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. DESESSART

1) TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Un adjoint administratif de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de messenger du tri a sollicité une mise en disponibilité de 3 ans pour convenances personnelles. Afin d'assurer son remplacement et au vu des différentes candidatures, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2013.

2) DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION : RECOURS A UN CONTRACTUEL

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des systèmes d'information existants et compte tenu du développement de ses projets d'infrastructures au sein des communes de l'ARC, il apparaît nécessaire de créer un poste d'adjoint au responsable du parc informatique et de la maintenance.

Suite à l'annonce d'offre d'emploi et au vu des candidatures, il est proposé de créer, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste d'ingénieur principal non titulaire à compter du 07 octobre 2013.

Le contrat établi comportera les clauses suivantes :

- durée du contrat : 3 ans à temps complet
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Rémunération établie par référence à l'indice brut 701/582 majoré du traitement des fonctionnaires correspondant au 4^{ème} échelon du grade des ingénieurs principaux.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat comme défini ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2013,
- la création, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'un poste d'ingénieur principal non titulaire, à compter du 07 octobre 2013, dans les conditions fixées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		
GRADE		BUDGET	POURVU	DONT
A	Administrateur hors classe	1	1	1 CDD 1015/821 IM
A	Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2	
A	Directeur Territorial	1	1	1 CDD IB 985/798 IM
A	Attaché Principal	5	5	1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM
A	Attaché	8	8	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM 1 CDD IB 379/349 IM
A	Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM
B	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3	
B	Rédacteur	6	5	
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2	
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	8	8	
C	Adjoint administratif de 1° classe	11	11	
C	Adjoint administratif de 2° classe	18	18	
C	Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-418

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE		BUDGET	POURVU	
A	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST	2	2	
A	Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1	
A	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	
A	Ingénieur principal	5	5	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM 1 CDD IB 701/582 IM
A	Ingénieur	5	5	
B	Technicien principal de 1ère classe	2	2	
B	Technicien principal de 2ème classe	3	2	
C	Agent de maîtrise principal	4	4	
C	Agent de maîtrise	1	1	
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	
C	Adjoint technique de 1° classe	1	1	
C	Adjoint technique de 2° classe	8	8	

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Adjoint d'animation de 2° classe	5	5

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Chef de police municipale	1	1
C	Brigadier Chef principal	1	1
C	Brigadier	1	1

TOTAL	115	113
--------------	------------	------------

	EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU	
surveillants 6ème RHC	6	6	CAE
Apprentis	3	3	

TOTAL	9	9
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	124	122
----------------------	------------	------------

CUMULS D'ACTIVITES

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo -- IB 830/680 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo -- IB 336/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,05 h hebdo -- IB 321/314 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo -- IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo -- IB 297/309 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo -- IB 297/309 IM
TOTAL	7	7	